



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

☐ Monsieur

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☐	
En zone de montagne ?	☐	☐	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☐	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☐	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☐	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☐	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☐	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☐	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☐	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☐	
Dans un site inscrit ?	☐	☐	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☐	
D'un site classé ?	☐	☐	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☐	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☐	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☐	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☐	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☐	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☐	
	Est-il source de bruit ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☐	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☐	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☐	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☐

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /



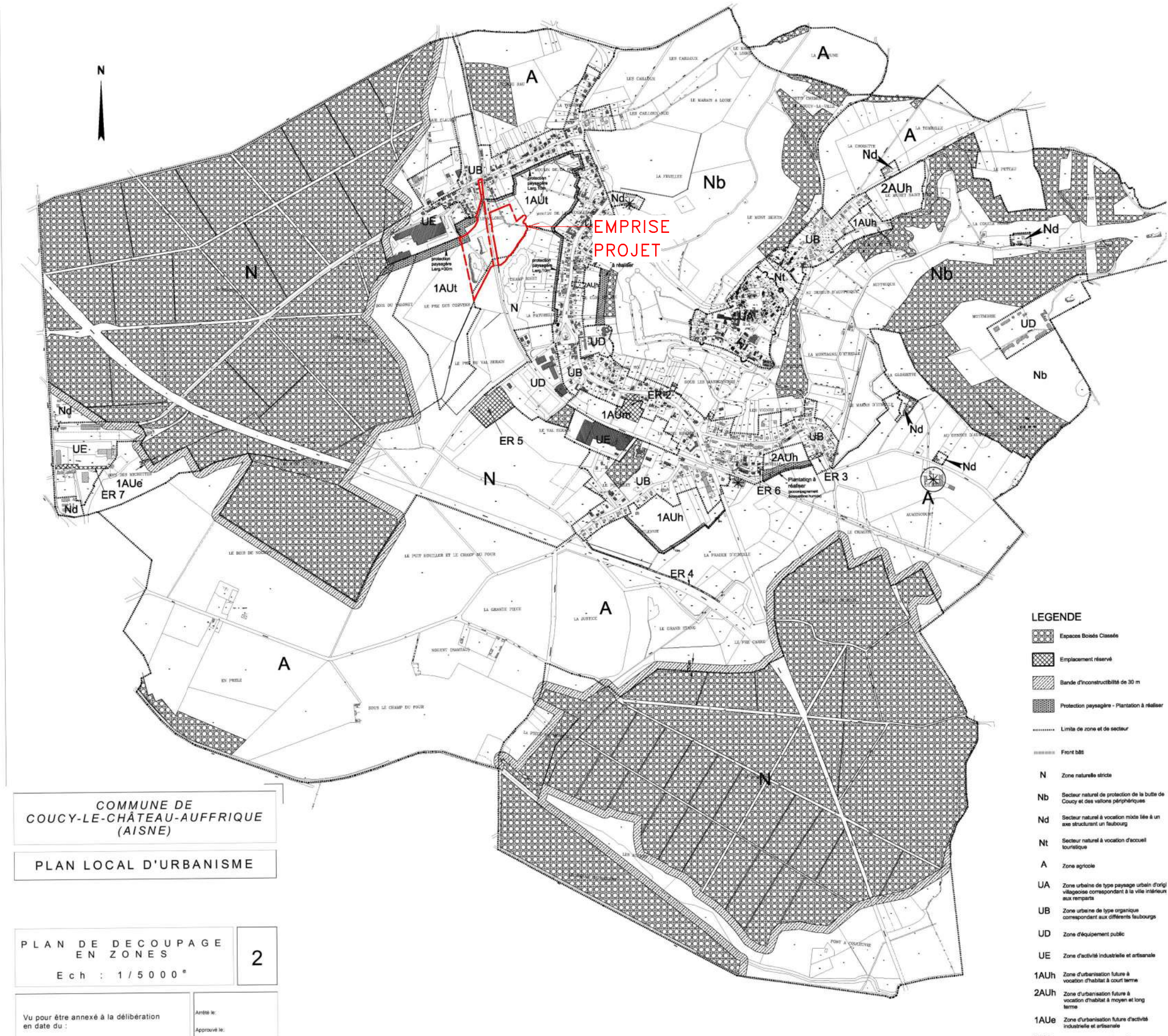
Signature du (des) demandeur(s)

BLEU MINUIT

PROJET

A photograph of a calm pond reflecting the surrounding trees and a small wooden building on the right. The water is still, creating a clear mirror image of the sky, trees, and the building. The trees are mostly bare, suggesting a late autumn or winter setting. The building is a simple, light-colored structure with a dark roof. The overall scene is peaceful and scenic.

19.06.2025





VUE 1



VUE 2



VUE 3

MAITRE D'OUVRAGE

EPHELE COUCY SAS

Domaine de Moyembrie
Route de Moyembrie
02380 COUCY-LE-CHATEAU
helene@ephele.com
06.58.90.34.76



MAITRE D'OEUVRE



Atelier KM0 – Camille PIRAN
11 rue de la forêt
67240 GRIES
atelierkm0@outlook.fr
06.79.81.04.10

PROJET

DOSSIER CAS PAR CAS

Domaine touristique de 27 lodges

Rue du Montoir
02380 COUCY LE CHATEAU
AUFFRIQUE



DOCUMENT

ANNEXE 4_PHOTOGRAPHIES
ECHELLE : 1/16000

FORMAT A3

19.06.2025

LEGENDE

- chemin concassé perméable pour VL + parkings
- chemin concassé piétons/vélos
(et véhicules SDIS sur voies de 3 m)

E Emplacement

- Arbre à haute tige
- Conifère
- Arbuste
- Arbre supprimé
- Arbre planté

ZONE HUMIDE RELEVÉE PAR LE BUREAU
D'ETUDE ENVIRONNEMENTAL ADREÉ

Ecolodges famille décalés
au centre dans la zone
"sèche"

Chemin principal concassé : largeur
= 3 m sur chemin existant

Voie d'accès en concassé
perméable pour circulation VL

Parking en concassé perméable
en amont du site : 26 places

ZONE de Protection paysagère des 30 m : 4413 m²

Accueil – salle
polyvalente

Kitchenette – buanderie déplacée
pour limiter l'emprise ZH

Logement déplacé pour
limiter l'emprise ZH

Déplacement de l'accès SDIS
hors ZH + ajout d'une noue

Limite parcellaire

Surface : 2.60 Ha

Ecolodge retiré
de la ZH

Réduction de la largeur des cheminements
Murs aggro à supprimer

Suppression chemin d'accès lié à
l'ancienne implantation des 2 lodges
situés en forêt

Recul 10m limites séparatives

Ru Renault

Surface : 2.10 Ha

Ecolodges déplacés le long du chemin
pour limiter l'impact

Zone préservée de toute implantation :
13 100 m²

Ecolodges retirés
de la ZH

Pompage SDIS décalé pour
sortir de la ZH

Ru Renault

Limite 1AUt/N

Domaine touristique de 27 Ecolodges
Rue du Montoir
02380 Coucy-le-Château-Auffrique



Plan de masse V2 – Mesures ERC

ECHELLE : 1/400 FORMAT A0 21.07.2025

MAITRE D'OUVRAGE

EPHELE COUCY SAS

Domaine de Moyembrie
Route de Moyembrie
02380 COUCY-LE-CHATEAU
helene@ephele.com
06.58.90.34.76



MAITRE D'OEUVRE

Atelier KMO

11 rue de la forêt
67240 GRIES
atelierkmo@outlook.fr
06.79.81.04.10





Pré-diagnostic environnemental

Site de Coucy-le-Château

ADREE, 2025

Association pour le Développement de la Recherche et
de l'Enseignement sur l'Environnement



Sommaire

Sommaire	2
Introduction.....	3
1. Présentation de la zone d'étude	4
a. Délimitation de la zone d'étude	4
b. Zonages environnementaux.....	5
c. Données existantes	11
2. Protocoles d'inventaires.....	1
a. La flore et la végétation.....	1
b. L'Avifaune.....	1
c. Les Chiroptères.....	2
d. Les Mollusques	2
e. Les Odonates et les Rhopalocères.....	2
f. Les Coléoptères	2
g. Les Amphibiens.....	3
h. Délimitation des zones humides	4
3. Résultats des inventaires.....	6
a. Végétations.....	6
b. Flore.....	13
c. Oiseaux	14
d. Chiroptères.....	18
e. Mollusques	18
f. Odonates, Rhopalocères et Orthoptères	19
g. Coléoptères	21
h. Amphibiens.....	21
i. Données opportunistes	22
j. Délimitation des zones humides	23
Conclusion	39
Bibliographie.....	40
ANNEXES.....	41

Introduction

Le projet porte sur la création d'un domaine touristique écoresponsable et durable sur une surface cadastrale de 4.7 ha.

Il consiste à implanter 27 Ecolodges ainsi que 3 bâtiments (accueil/buanderie/logement de fonction) permettant de faire fonctionner le domaine. Les lodges présentent une volumétrie simple et compacte (en R+1) en réponse aux problématiques d'impact d'emprise au sol. Ces constructions seront ponctuellement reliées par des cheminements perméables (en concassé perméable local) et accessibles uniquement à pieds car le parking se situe à l'entrée du site, pour pouvoir préserver ce dernier de toute empreinte motorisée.

Les lodges Bleu Minuit se différencient par leur caractère éco-responsable : de la conception (principe de la construction passive, matériaux biosourcés et attention spécifique sur l'origine et la production des matériaux) à l'exploitation (politique de réduction des déchets et des consommations (eau, énergie), partenariat avec des acteurs locaux, etc).

Le site d'implantation du projet s'insère dans un ensemble d'espaces naturels remarquables liés à la présence des écosystèmes forestiers des grands massifs du secteur. Il abrite des points d'eau et des milieux boisés en transition avec les zones urbanisées. L'aménagement de ce domaine ne peut se faire sans une caractérisation préalable de la biodiversité présente.

L'ADREE est une association spécialisée dans l'étude des milieux naturels et a, pour cela, été mobilisée par Bleu Minuit pour coordonner le diagnostic écologique du site.

Cette étude porte sur l'année 2025.

Le présent rapport couvre la période fin d'hiver 2024-25, printemps 2025 et début d'été 2025.

Ce rendu présente les premiers éléments de caractérisation des habitats, de la faune, de la flore et des zones humides. Il constitue le premier volet d'un travail qui devra être consolidé par la restitution des données portant sur les groupes faunistiques encore partiellement étudiés.

D'ores et déjà, il permet d'identifier un certain nombre d'enjeux écologiques liés à la présence d'habitats et d'espèces sensibles que Bleu Minuit s'est engagée à prendre en compte pour adapter son projet dans le respect de la biodiversité.

1. Présentation de la zone d'étude

a. Délimitation de la zone d'étude

La zone d'étude est située sur la commune de Coucy-le-Château-Auffrique, à l'ouest du territoire communal (Figure 1). Elle comprend un jeu de parcelles situées de part et d'autre de l'ancienne voie ferrée requalifiée en voie verte et qui mène à un étang de loisir communal. Le site d'étude couvre une surface totale de 4,73 ha.

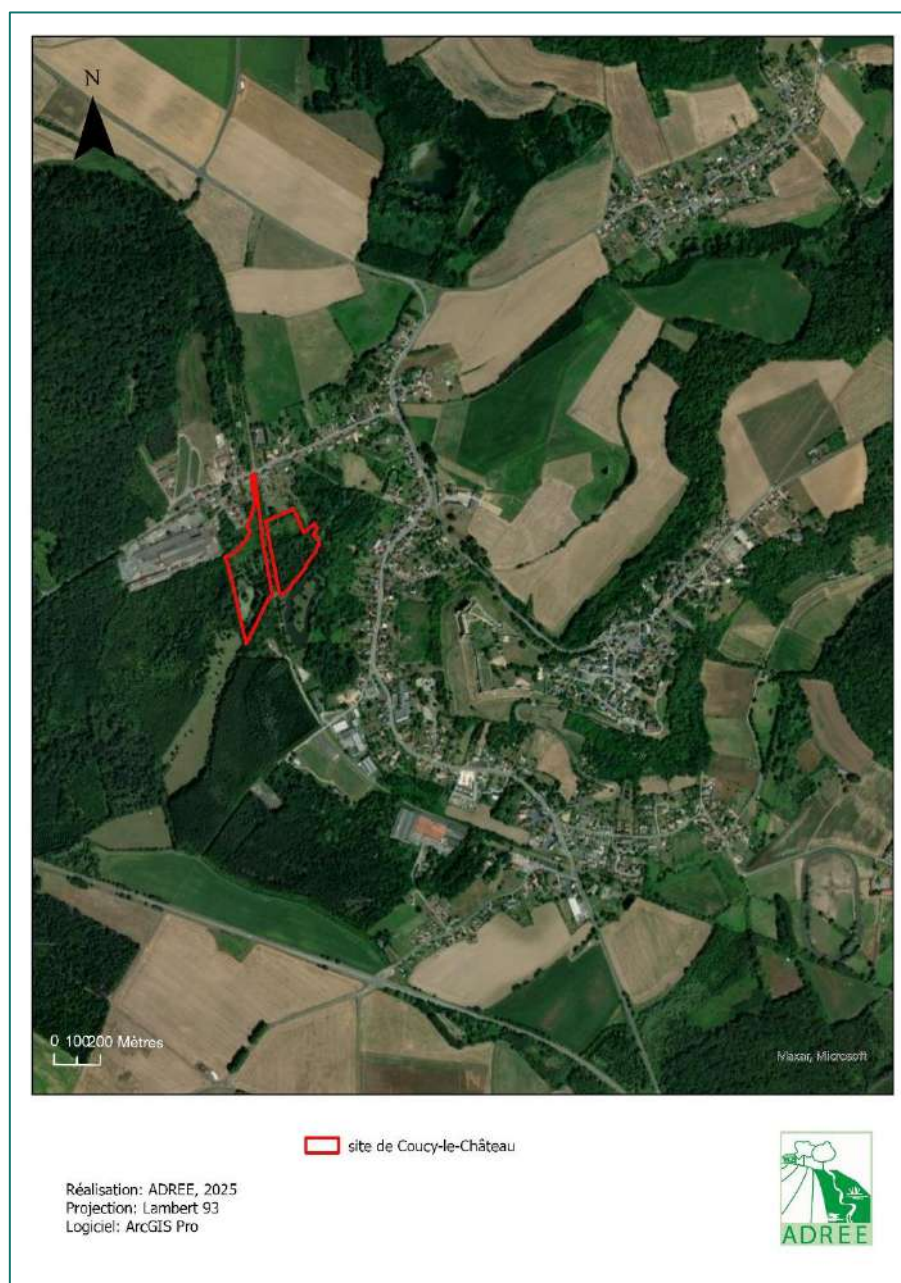


Figure 1 - Localisation du site d'étude

b. Zonages environnementaux

Le site se trouve au cœur d'un secteur particulièrement riche du point de vue de la biodiversité. Ainsi, dans un rayon de 10 km autour du site, on compte 1 ZNIEFF de type 2, 10 ZNIEFF de type 1. De même, dans un rayon de 20 km autour du site, on trouve 4 sites Natura 2000 (2 ZSC et 2 ZPS).

Le site de Coucy-le-Château est proche de plusieurs espaces naturels d'importance et protégés (ZNIEFF et Natura 2000), référencés dans le Tableau 1. On y retrouve principalement des milieux boisés comme des hêtraies et chênaies sur sol acide, des forêts de chênes-charmes, de frênes ou encore des marais forestiers, des prairies humides, des pelouses calcicoles. De nombreuses espèces protégées ou d'importance communautaire sont présentes dans ces milieux naturels tels que certains oiseaux comme le Râle des genêts, des grands mammifères comme le cerf élaphe, des chauves-souris (*Myotis myotis*, *Barbastella barbastellus*, ...) et flore rare. Ces espaces sont importants car ils permettent aux animaux de se déplacer entre les forêts (rôle de corridors écologiques) et d'accueillir l'ensemble de cette diversité d'espèces faunistiques et floristiques (rôle de réservoirs de biodiversité). La vallée de l'Oise, à moins de 10 km, présente également des habitats de zones humides particulièrement favorables pour les oiseaux, dont certains sont menacés au niveau mondial.

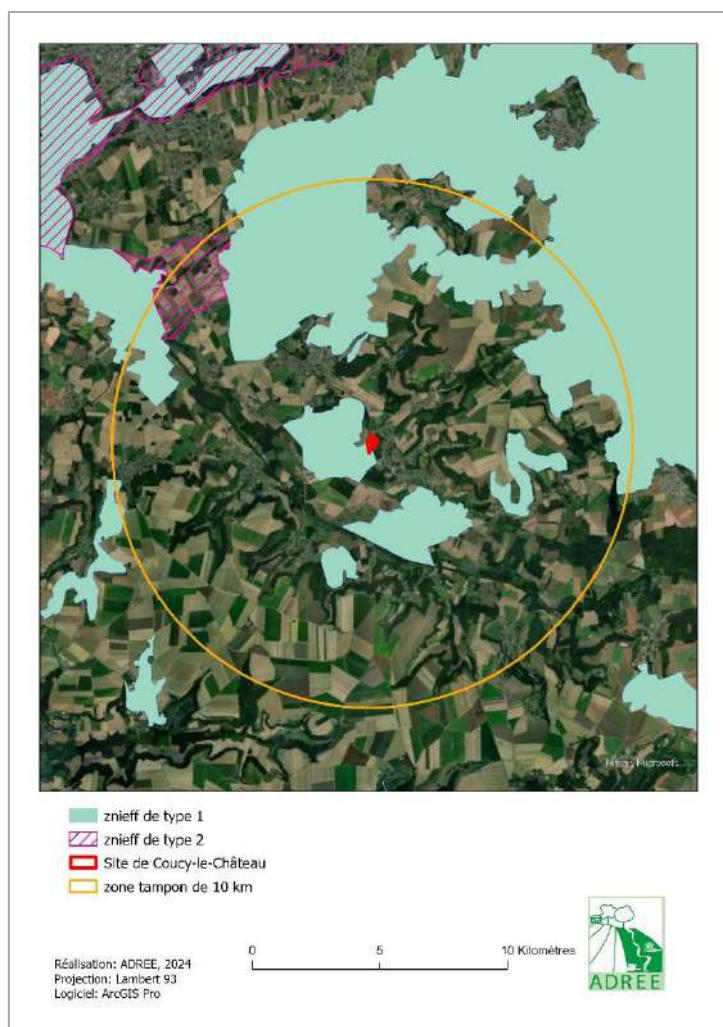


Figure 2 - ZNIEFF de type 1 et 2 dans un rayon de 10 km autour du site.

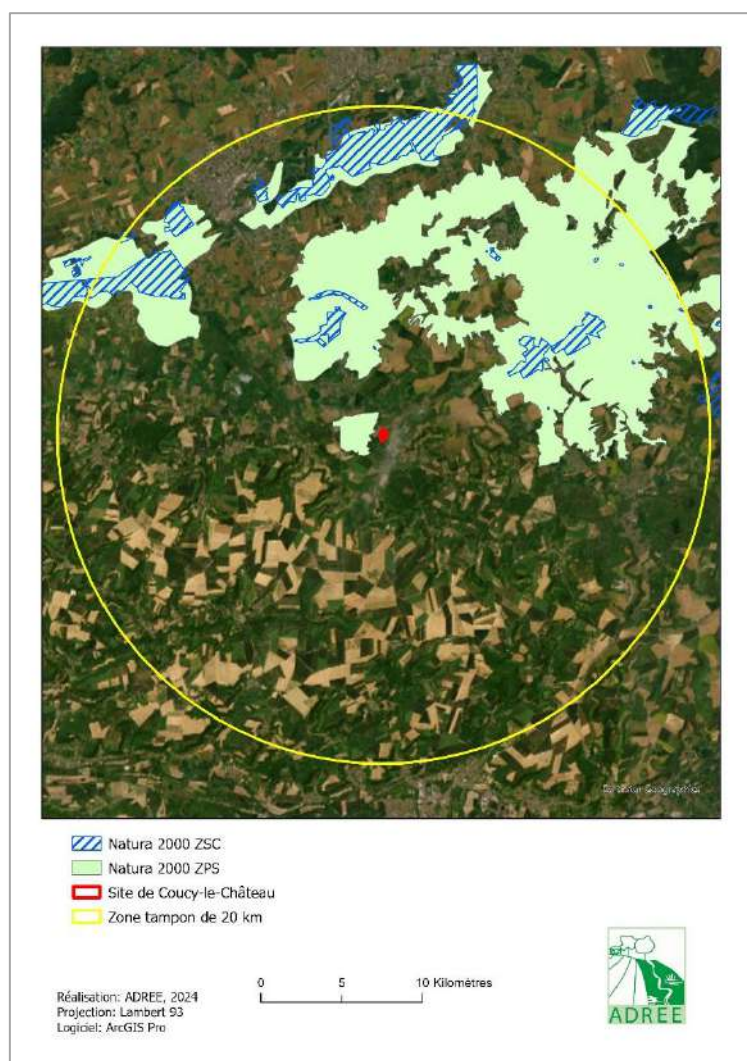


Figure 3 - Sites Natura 2000 (ZSC et ZPS) dans un rayon de 20 km autour du site.

Tableau 1 - Zonages écologiques présents autour de la zone d'étude

Type de zonage	Nom	Distance du lieu d'étude	Description
ZNIEFF type 1	Bois du Montoir à Coucy-Le-Château	Adjacent	Elle s'étend sur 311 hectares et se caractérise par un boisement acidiphile ainsi qu'une variété de zones plus ouvertes et humides comme des roselières ou des communautés à Reine des prés.
	Bois du Monthizel et marais de Nogent	1.5 km	Le site s'étend sur 312 hectares. On y retrouve notamment des hêtraies-chênaies acidoclines à acidophiles sur substrats sableux lessivés dans le Bois de Monthizel. Des boisements humides se développent en bordure de la rivière Ailette et du marais de Nogent complétés par des ourlets acidophiles. À l'ouest, quelques prairies humides subsistent, tandis que l'est

Type de zonage	Nom	Distance du lieu d'étude	Description
			est marqué par la présence d'étangs, aujourd'hui dominés par des phragmitaies.
	Corniche de Jumencourt à Quincy Basse	3 km	Le site s'étend sur 151 hectares et est composé d'éperons bien exposés qui accueillent des pelouses thermophiles, souvent accompagnées de fourrés arbustifs (<i>Prunetalia spinosae</i>). Les versants sont majoritairement recolonisés par des boisements jeunes en taillis denses. On y trouve aussi des hêtraies fraîches en rebord de plateau, ainsi que des boisements du <i>Carpinion betuli</i> et de l' <i>Alno-Padion</i> près des sources.
	Butte du Plain Châtel	2.7 km	Le site s'étend sur presque 70 hectares. La butte du Plain Châtel présente une large diversité de milieux : forêt jeune à Érable sycomore et Frêne au sommet, hêtraie claire calcaricole en versant nord et est, forêt acidophile à Chèvrefeuille des bois sur pentes plus lessivées. On retrouve également des pelouses-ourlets relictuelles, calcaricoles ou mésotrophiles localement au sud. Le vallon humide à l'est, partiellement planté de peupliers, accueille une aulnaie-frênaie à Grande prêle et bryophytes incrustants. L'assèchement local a permis l'installation de frênaies-charmaies mésohygrophiles. Des mégaphorbiaies à Solidage géant envahissent certaines zones perturbées par les exploitations forestières.
	Massif forestier de Fêve /Manicamp /Arblincourt	5 km	Le massif forestier s'étend sur plus de 1000 hectares. Située à la confluence des vallées de l'Ailette et de l'Oise, la zone présente des fonds de vallée inondables à sols hydromorphes, principalement occupés par une chênaie-charmaie, avec des reliques de frênaies et d'aulnaies-frênaies. Sur les dépôts tertiaires des faibles versants, les boisements sont en grande partie convertis en peupleraies. En périphérie, le paysage est dominé par des prairies mésophiles pâturées (<i>Cynosurion cristati</i>) et des prairies de fauche mésotrophes (<i>Arrhenatherion elatioris</i>), encore délimitées par un réseau de haies, notamment au nord-ouest.
	Montagne des carrières à Orgival et pelouse du Mont du Croc	6.5 km	La montagne des carrières à Orgival et pelouse du Mont du Croc s'étendent sur 190 hectares. Le site s'organise autour de deux coteaux calcaires comportant des pelouses, plus ou moins ouvertes, bien développées sur les corniches rocheuses et autour des anciennes carrières. Ces pelouses sont bordées d'ourlets thermophiles et de fourrés de recolonisation. Les boisements présents sont de trois types : des boisements jeunes dominés par le Bouleau, des formations plus âgées en

Type de zonage	Nom	Distance du lieu d'étude	Description
			évolution vers la hêtraie, et des boisements de pente exposés au nord-est, où dominant le Frêne et l'Érable sycomore.
	Montagne des Rots et de Saint Léger	7.2 km	Le site de 103 hectares comprend principalement des prairies pâturées sur la majorité des versants. Les parties non pâturées sont couvertes de boisements de pente frais. On y trouve aussi des boisements plus thermophiles ainsi que des fourrés de recolonisation. Des pelouses calcaricoles subsistent localement, notamment autour de l'ancienne carrière. Le site inclut également des hêtraies, des chênaies-charmaies, des prairies mésophiles, des dalles rocheuses, ainsi que des milieux aquatiques et des cavités souterraines.
	Massif forestier de St-Gobain	2 km	Le massif forestier de Saint-Gobain – Coucy-Basse, étendu sur pas loin de 12 000 hectares, repose sur une diversité géologique composée de calcaires lutétiens, de sables cuisiens et de dépôts quaternaires, créant une grande variété de conditions écologiques. Cette diversité en fait un concentré des potentialités forestières du nord du Bassin parisien. On y trouve une impressionnante diversité de milieux forestiers : chênaies-charmaies (<i>Carpinion betuli</i>), chênaies acidophiles (<i>Quercion robori-petraeae</i>), hêtraies thermophiles (<i>Cephalanthero-Fagion</i>), hêtraies submontagnardes (<i>Lunario-Acerion</i>), frênaies-éablières, aulnaies marécageuses (<i>Alnion glutinosae</i>) et frênaies hygrophiles (<i>Alno-Padion</i>). Des habitats plus isolés sont aussi présents : pelouses calcaires relictuelles (<i>Mesobromion erecti</i>), sources calcaires incrustantes (<i>Cratoneurion</i>), roselières, herbiers aquatiques, layons forestiers hygrophiles et falaises forestières riches en bryophytes et fougères rares. Le massif présente une forte valeur patrimoniale avec de nombreux habitats d'intérêt communautaire inscrits à la directive "Habitats", ainsi qu'un réseau de cavités souterraines majeures pour l'hivernage de chauves-souris protégées (Rhinolophes, Vespertillons, Oreillards). On y trouve également une flore rare (Prêles, Fougères montagnardes, Ophioglosse) et une faune remarquable (Chat forestier, Autour des palombes, Triton crêté, Rainette verte...).
	Larris et bois du vallon d'ailleval à pinon	9.9 km	Ce site, étendu sur plus de 110 hectares, présente un ensemble de versants secs et ensoleillés dominant le vallon d'Ailleval, caractérisés par des pelouses calcicoles appelées larris, typiques des milieux ouverts sur sol calcaire. Ces habitats accueillent une flore spécialisée et patrimoniale, notamment des orchidées. Les larris sont bordés de boisements

Type de zonage	Nom	Distance du lieu d'étude	Description
			thermophiles, de fourrés de recolonisation et ponctués d'escarpements rocheux et de grottes. Ces cavités, naturelles ou anthropiques, servent d'abris à plusieurs espèces de chauves-souris protégées. Ce paysage abrite aussi des oiseaux et insectes inféodés aux milieux secs.
	Les vaucelles, la fosse martin et la haute-futaie à Vauxaillon	8,9 km	Le site s'étend 244 hectares sur un ensemble de vallons boisés et frais, modelés par un réseau de sources, suintements et petits ruisseaux. Les versants sont majoritairement couverts de hêtraies et de chênaies-charmaies sur sols calcaires, avec des boisements plus thermophiles sur les pentes bien exposées. Des friches forestières, fourrés et pelouses calcicoles subsistent localement, notamment autour de l'ancienne carrière, témoignant de dynamiques naturelles de recolonisation. Le fond de vallon est quant à lui composé de prairies mésophiles pâturées et de milieux humides. Des cavités souterraines naturelles ou anthropiques renforcent la diversité du site. La richesse floristique comprend plusieurs espèces remarquables ou protégées, telles que l'orchis militaire (<i>Orchis militaris</i>) et la Scille printanière (<i>Scilla bifolia</i>), inféodées aux pelouses et clairières calcaires. La faune est également bien représentée avec la présence de chiroptères protégés comme le grand murin (<i>Myotis myotis</i>) et la barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>), utilisant les cavités pour l'hibernation. Les zones humides et forestières abritent également la salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>), plusieurs espèces d'amphibiens et des oiseaux forestiers typiques des vieux boisements.
ZNIEFF type 2	Zone interforestière de passage des grands mammifères Pierremande-Praast	5 km	Le site d'environ 350 hectares est composé majoritairement de grandes cultures, avec quelques prairies mésophiles et des plantations de peupliers localisées de part et d'autre du ru de l'Aulnois. Le site ne présente pas de milieux remarquables ; il joue toutefois un rôle écologique important en assurant la continuité entre les massifs boisés voisins. Il constitue un couloir de passage privilégié pour la faune, notamment pour le Cerf, encore peu fréquent en Picardie, qui l'emprunte pour circuler entre la forêt de Coucy-Basse et les bois de Manicamp et d'Arblincourt.
ZPS	Forêts picardes : massif de Saint-Gobain	4 km	Le massif forestier de Saint-Gobain (434 ha) est principalement constitué de forêts caducifoliées (97 %) avec une faible proportion de plantations en monoculture (3 %). Le massif

Type de zonage	Nom	Distance du lieu d'étude	Description
			présente plusieurs types de hêtraies, chênaies, frênaies ainsi que des habitats intraforestiers. Le massif bénéficie d'une gestion sylvicole de qualité et abrite une avifaune forestière importante, des populations de grands mammifères, ainsi qu'une riche diversité floristique, entomologique et mammalogique, incluant plusieurs espèces protégées.
	Moyenne vallée de l'Oise	8 km au plus proche et 15km sur la bordure externe la plus proche	La ZPS correspond à un système alluvial constitué de vastes prés de fauche, ponctués de dépressions humides, mares et fragments de bois alluviaux. Les habitats dominants sont les prés de fauche peu fertilisés et inondables, ainsi que des prés plus rarement inondés et très faiblement fertilisés. On y trouve aussi des végétations aquatiques et amphibies dans les zones humides, ainsi que ponctuellement des bois alluviaux et des prés tourbeux relictuels. Ce site, grand de plus de 5600 hectares, accueille une avifaune remarquable avec près de 200 espèces d'oiseaux recensées, dont douze espèces de la directive « Oiseaux », parmi lesquelles le Râle des genêts, menacé à l'échelle mondiale.
ZSC	Massif forestier de Saint-Gobain	4.2 km	Ce massif forestier (434 hectares) présente une grande diversité d'habitats ; il est dominé par des hêtraies sous différentes formes, on y trouve des hêtraies neutrophiles, des hêtraies-chênaies plus sèches, ainsi que des frênaies le long des ruisseaux et des forêts alluviales. Les habitats intra forestiers, tels que les anciennes carrières, les cavités à chauves-souris, les layons et zones humides, apportent une diversité supplémentaire. Le massif joue un rôle écologique majeur grâce à sa taille, favorable à l'avifaune forestière (rapaces, passereaux) et aux grands mammifères comme le cerf élaphe. Il présente également un intérêt floristique avec de nombreuses espèces rares ou protégées, ainsi qu'un intérêt entomologique (notamment le Lucane cerf-volant) et mammalogique avec un réseau de cavités accueillant neuf espèces de chauves-souris, dont cinq protégées au titre de la directive Habitats.
	Prairies alluviales de l'Oise de la Fère à Sempigny	15,2 km	Cette ZSC, couvrant plus de 3000 hectares, est une structure alluviale très importante qui représente l'une des dernières grandes zones alluviales encore soumis aux inondations en Europe occidentale. Elle est constituée en grande partie de prés de fauche inondables de <i>Bromion ramosi</i> et rarement inondés de <i>Crepido biennis-Arrhenatheretum elatioris</i> . Ces grandes étendues sont ponctuées par la présence de multiples habitats de zones humides tels que des mares, bois alluviaux

Type de zonage	Nom	Distance du lieu d'étude	Description
			ou prés tourbeux ou autres habitats patrimoniaux (<i>Potamion pectinati</i> , <i>Nymphaeion albae</i> , <i>Isoeto-Nato-Junceta bufonii</i>). Nombre d'espèces floristiques patrimoniales picardes sont présentes dans cette ZSC et plusieurs espèces protégées à l'échelle nationale ou régionale sont retrouvées (<i>Pulicaria vulgaris</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Stellaria palustris</i> , etc.). Niveau faune, on retrouve une grande diversité batrachologique (présence de Triton crêté et de 3 autres espèces de l'annexe IV), herpétologique, avifaunistique et entomologique (surtout lépidoptères comme <i>Lycaena dispar</i> et odonates).

c. Données existantes

Les premières données disponibles sont celles des études menées en 2007 et 2008 par Géogram. Ces études portent sur une aire d'étude plus vaste que le site d'étude. Elles intègrent notamment la zone d'étang de loisir de la commune.

Lors de ces prospections, 37 espèces d'oiseaux ont été observées dont une majorité sont des passereaux de milieux boisés. Il est considéré que toutes les espèces observées sur le site, à l'exception de celles observées en vol, se reproduisent dans les milieux boisés adjacents à la zone agricole. La Bondrée apivore ainsi que le Martin-pêcheur et la Pie-grièche écorcheur sont des espèces inscrites à la Directive Oiseaux. La Bondrée apivore, un rapace typiquement forestier qui n'a été observé sur le site qu'en vol tandis que le Martin-pêcheur, est une espèce qui pêche dans les cours d'eau. La Gorgebleue à miroir est également une espèce inscrite à la Directive Oiseaux. Elle n'a cependant été observée qu'en 2007, un mâle chanteur mais sans confirmation de nidification sur le site. Enfin, le Faucon crécerelle et l'Hypolaïs polyglotte sont deux espèces déterminantes ZNIEFF. Le Faucon crécerelle a été observé se reproduisant dans un arbre isolé à proximité de la peupleraie tandis que l'Hypolaïs polyglotte est présente le long du ru.

Parmi les mammifères, seul le Cerf élaphe a été recensé lors de cette étude. C'est une espèce déterminante ZNIEFF.

Quelques papillons très communs ont été observés dans la zone d'étude. Aucun n'est déterminant ZNIEFF, menacé ou protégé.

Enfin, la Grenouille verte et 9 libellules ont été identifiées au niveau de la mare. La Grenouille verte, comme tous les amphibiens, est protégée nationalement. Le Calopteryx vierge est une demoiselle déterminante ZNIEFF observée le long des fossés ombragés du site.

En ce qui concerne les données CLICNAT, la commune de Coucy-le-Château compte 402 espèces observées et recensées sur la commune. Parmi elles, plus de la moitié sont des insectes (231 espèces), puis des oiseaux (105 espèces). 34 espèces sont classées menacées.

Parmi les amphibiens et les reptiles, 14 ont été observées dont les 4 tritons présents dans le département (Triton palmé, Triton crêté, Triton alpestre et Triton ponctué) ainsi que la Rainette verte. Le Triton crêté est l'espèce la plus intéressante parmi les 4, notamment par son statut de menace (vulnérable), sa rareté dans la région et son

inscription à la directive habitat-faune-flore. L'espèce a été observée en 2011, contrairement à la Rainette verte qui dispose du même statut de menace en région mais qui n'a pas été observée sur la commune depuis 1998. La diversité en amphibien est particulièrement remarquable. En plus des Tritons et de la Rainette, la Grenouille agile, la Grenouille rousse, le Crapaud commun et la Grenouille verte ont été observées sur la commune, une grande diversité très importante pour la région. A l'exception de la Grenouille agile, toutes ces espèces ont été observées récemment.

Concernant les insectes, le Cuivré des marais a été observé sur le site en 2014. C'est une espèce inscrite à la directive habitat-faune-flore et classée comme en danger sur la liste rouge. Elle apprécie les prairies humides avec du Rumex, sa plante hôte, sur laquelle elle pond des œufs. Quatre autres insectes sont classés quasi-menacés dont deux papillons, le Demi-argus et la Grande tortue. Ont également été observés sur la commune, le Criquet ensanglanté et le Cordulégastre annelé (une libellule). Parmi les insectes à préoccupation mineure, 10 sont des odonates (libellules et demoiselles), 9 sont des orthoptères (criquets et sauterelles) et 24 des rhopalocères (papillons de jour). De plus, de nombreux autres insectes ont été observés et recensés sur la commune de Coucy-le-Château mais n'ont pas de statut de menace. On retrouve notamment les coléoptères (coccinelles, scarabées par exemple), les hyménoptères (abeilles et bourdons) ou encore les hétérocères (papillons de nuit). La diversité en insectes est particulièrement importante sur la commune, grâce à une observation et un recensement important ainsi qu'une variabilité de milieux intéressante pour cette microfaune (voir section Zonages écologiques).

Chez les mammifères, 2 espèces sont classées en danger, un grand mammifère ainsi qu'une chauve-souris. Une seconde chauve-souris est classée vulnérable. Ces trois espèces sont classées "sensibles" et leurs données ne sont pas partagées. Ont également été observés et recensés, le Muscardin, la Musaraigne aquatique et deux chauves-souris, tous classés comme vulnérables. Quatre autres espèces de chauves-souris ont été observées sur la commune de Coucy-le-Château. La richesse spécifique, comme pour les insectes, est très intéressante.

Enfin, 105 espèces d'oiseaux ont été observées et recensées sur la commune dont le Milan royal, le Moineau friquet et le Traquet motteux, espèces classées en danger critique d'extinction. 5 sont classés en danger et 18 vulnérables. Cette diversité est particulièrement importante. On y retrouve tout type d'oiseaux, dont des espèces de milieux forestier (Grive musicienne, Fauvette des jardins, etc), de champs et prairies (Moineau friquet, Milan royal etc), de parcs et jardins (Merle noir, Pie bavarde, etc), de milieux humides (Canard souchet, Vanneau huppé etc).

Les données existantes relatives à la flore et à la végétation proviennent des bases de données DIGITALE 2 du Conservatoire Botanique national de Bailleul (données à l'échelle de la commune de Coucy-le-Château) et de la cartographie des habitats CarHab de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN, MNHN).

Cette cartographie permet sur la base des connaissances actuelles sur les végétations et les conditions du milieu (type de sol, pH, humidité...) d'élaborer un modèle prédictif des végétations à l'échelle de l'ensemble du territoire. La Figure 4 présente les données de CarHab dans un rayon de 5 km autour du site.

En premier lieu, on observe une belle diversité de végétation avec la présence importante des boisements sur substrat acide ou basique en fonction de leur altitude. On note également la présence de l'Ailette et du canal de l'Oise à l'Aisne au sud de la zone cartographiée. Les cultures sont bien présentes de même que les habitats ouverts (prairies, friches...) essentiellement sur substrat basique. Le site, quant à lui, se trouve sur des zones de jonction entre des boisements majoritairement humides et les zones d'habitation.

La base de données DIGITALE 2 du Conservatoire Botanique National de Bailleul fait état de la présence de 501 espèces recensées depuis 1990. Le cortège comprend aussi bien des orchidées de pelouses calcicoles que des espèces caractéristiques des zones humides. Les espèces remarquables sont cependant peu présentes dans cette liste. On note la présence de deux espèces inscrites à la Liste rouge régionale : l'Orchis singe (*Orchis simia*) et l'Asperge officinale (*Asparagus officinalis*). Ces deux espèces sont inféodées aux milieux ouverts et secs. En outre,

cette liste ne comprend qu’une espèce protégée au niveau régionale : l’Inule à feuille de saule (*Inula salicina*), espèce prairiale inféodée aux zones humides.

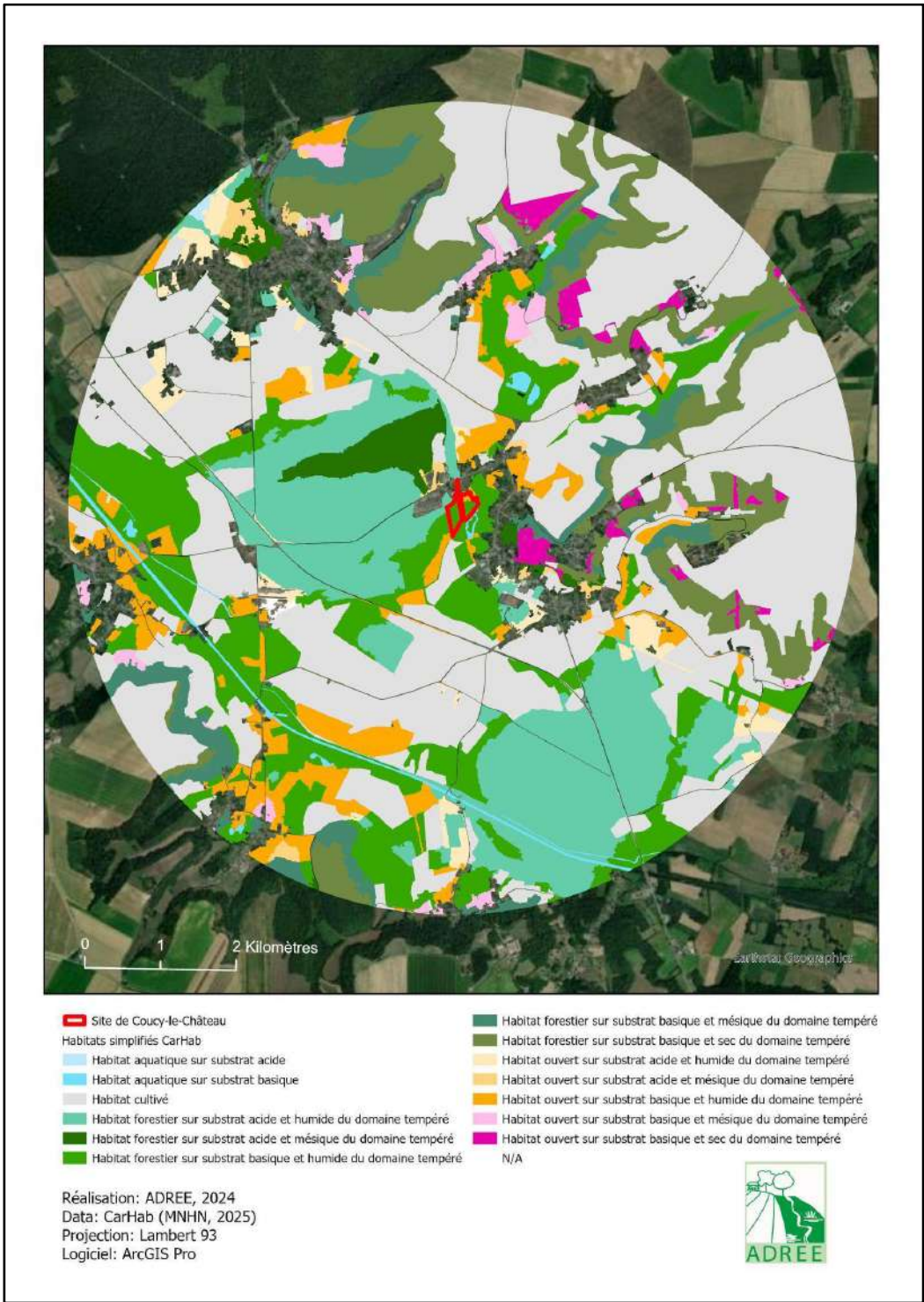


Figure 4 - Extrait de la cartographie CarHab dans un rayon de 5 km autour du site

2. Protocoles d'inventaires

a. La flore et la végétation

Le site fait l'objet de 2 campagnes de prospection (une seule réalisée à ce jour). Lors de ces campagnes, le site est arpenté dans sa globalité et l'ensemble des espèces végétales contactées est compilé dans une liste botanique.

Dans le but d'établir la cartographie des végétations du site, chaque végétation rencontrée fait l'objet d'un relevé phytosociologique. Chaque relevé est réalisé sur une unité de végétation homogène. Le taux de recouvrement de chaque strate (herbacée, arbustive, arborescente) est relevé ainsi que la hauteur végétative moyenne de la végétation. Les espèces présentes sont ensuite recensées et chacune se voit attribuer un coefficient d'abondance dominance de Braun-Blanquet (+, 1 à 5) qui traduit son recouvrement et permet de quantifier sa présence au sein de la végétation. Ce relevé phytosociologique est complété par un relevé GPS de la position du relevé voire lorsque c'est possible de l'emprise de la végétation.

Ces données sont ensuite reprises au sein d'un système d'information géographique permettant la réalisation de cartes thématiques et le calcul des surfaces relatives de chaque végétation.

Une liste floristique des espèces contactées est établie et les statuts, raretés et tendances régionaux sont renseignés pour chaque espèce grâce au référentiel du Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI ; 2024).

De même, une carte des végétations est établie et les groupements phytosociologiques contactés sont listés accompagnés de leurs statuts, raretés et menaces régionaux issus du référentiel syntaxonomique du Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBI, 2024).

b. L'Avifaune

La méthodologie choisie pour inventorier l'avifaune se base sur celle décrite par Blondel (1975), il s'agit de la méthode des IPA (Indice Ponctuel d'Abondance). Cette méthode présente l'avantage d'obtenir une bonne représentativité du cortège avifaunistique.

Pour ce faire, cinq points de relevé ont été définis au sein du périmètre d'étude. Ils ont été positionnés d'après l'orthophotographie et affinés au cours de la première visite de terrain. Leur densité a été augmentée volontairement de manière à augmenter le succès de contact au sein du périmètre d'étude compte-tenu de la proximité d'une route et d'une voie ferrée (nuisances sonores).

Les points de relevé ont ainsi été visités durant 20 minutes. Durant ce temps, chaque espèce vue et/ou entendue est notée, de même que l'effectif et le comportement des individus.

Afin de contacter le maximum d'espèces, les inventaires ont été effectués :

- Lors d'une journée offrant des conditions météorologiques favorables, c'est-à-dire sans pluie, avec un vent faible, et de préférence un temps clair,
- Durant la période de nidification, entre 30 min et 3H après le lever du soleil, (période d'activité maximale des oiseaux).

c. Les Chiroptères

Pour étudier les chiroptères du site, un enregistreur automatique est posé durant toute la nuit. Cette méthode permet de contacter les espèces durant toute la nuit. Les méthodes utilisées plus habituellement (points d'écoute avec détecteur hétérodyne) ne permettent pas de contacter les espèces qui volent tardivement dans la nuit ou très tôt au matin.

La méthode utilisée sur le site permet également de déterminer le niveau d'activité des espèces et leurs effectifs au cours de la nuit.

d. Les Mollusques

La méthodologie se divise en deux parties :

- Une prospection à vue :

Trois transects sont déterminés pour couvrir l'ensemble du site. Chaque transect est prospecté deux fois, une fois pour les mollusques et une fois pour les coléoptères. Lors de ces prospections par transects, chaque zone à potentiel est observée, le bois mort est soulevé, les cavités sont prospectées, etc. Chaque individu de mollusques est observé, déterminé et si nécessaire capturé pour identification en laboratoire.

- Un prélèvement de la litière :

Chaque station représente un carré de 25 cm sur 25 cm, mesuré à l'aide d'une règle. Dans cette station, les premiers centimètres de la litière sont récupérés dans des sacs. Cette litière est par la suite ramenée en laboratoire et passée à l'étuve pendant 24h, puis tamisée (maille de 1 mm). Par la suite, un tri des coquilles est nécessaire.

Chaque coquille est ensuite déterminée à la loupe binoculaire.

Sur chaque transect, deux stations de prélèvement sont effectuées, une à chaque extrémité du transect.

e. Les Odonates et les Rhopalocères

La méthode d'inventaire choisie est celle de la capture à vue. Elle est effectuée durant une journée chaude et ensoleillée sans vent, lorsque les individus sont en phase de vol, à l'aide d'un filet à papillons. Les individus sont recensés de manière aléatoire ou bien le long de transects. Cela permet d'obtenir une liste des espèces présentes par milieu, si le transect est découpé en secteurs correspondants aux changements de végétation. Les papillons et les odonates étant très mobiles et fuyants au moment de la capture, des allers et retours dans la surface à inventorier sont à préconiser.

Deux passages sont effectués aux périodes de vol (en été).

f. Les Coléoptères

La méthodologie utilisée pour l'étude des coléoptères est très similaire à la première phase de celle des mollusques. Trois transects sont prospectés sur le site, le long desquels chaque individu de coléoptère est observé et identifié (si nécessaire, capturé pour identification en laboratoire). Lors de ces transects, chaque zone à potentiel est observée, le bois mort est soulevé, les cavités sont prospectées, etc.

Un seul passage est effectué.

g. Les Amphibiens

Le protocole est basé en partie sur le protocole POPAmphibien préconisé par la Société Herpétologique Française (SHF) ainsi que sur le « Carnet B : Inventaires de la Biodiversité remarquable, volet 1. Faune » (Gourdain et al. 2011) recommandé par le MNHN. En raison de grandes différences dans la biologie et la détectabilité des espèces, les méthodes d'échantillonnage peuvent souvent être réalisées au cas par cas. En effet, les anoures sont généralement bien identifiables par le chant des mâles en parade nuptial, tandis que les urodèles nécessitent une observation directe ou parfois une capture pour permettre leur identification.

Les sessions de terrain sont placées durant les périodes de reproduction des espèces.

Trois passages sont effectués dont deux sessions la nuit. Le premier passage est une observation du site pour repérer les pontes et préparer les sessions de terrain de nuit. Ces deux sessions sont placées en milieu et fin de période de reproduction des amphibiens pour contacter le maximum d'espèces comme le recommande le guide des méthodes de diagnostic écologiques des milieux naturels (UNPG, 2025)

Les sessions de nuit se déroulent en deux phases. La première phase est une écoute des chants des anoures, toute lumière éteinte pendant 10 minutes par point fixe. Sont notées les espèces contactées par le chant. Ensuite, la seconde phase se déroule en une observation du site à l'aide d'une lampe torche. Cette méthode est assez efficace pour trouver les espèces qui sont plus actives la nuit. La capture peut se faire si l'identification à vue ne permet pas d'aller jusqu'à l'espèce. L'individu capturé est identifié puis relâché immédiatement après pour réduire au maximum les perturbations. Il est relâché de façon à éviter de le capturer à nouveau. Ce sont principalement les tritons femelles ou juvéniles qui nécessitent une capture.

Cette méthode est qualitative et ne permet pas de dénombrer le nombre d'individus sur le site.

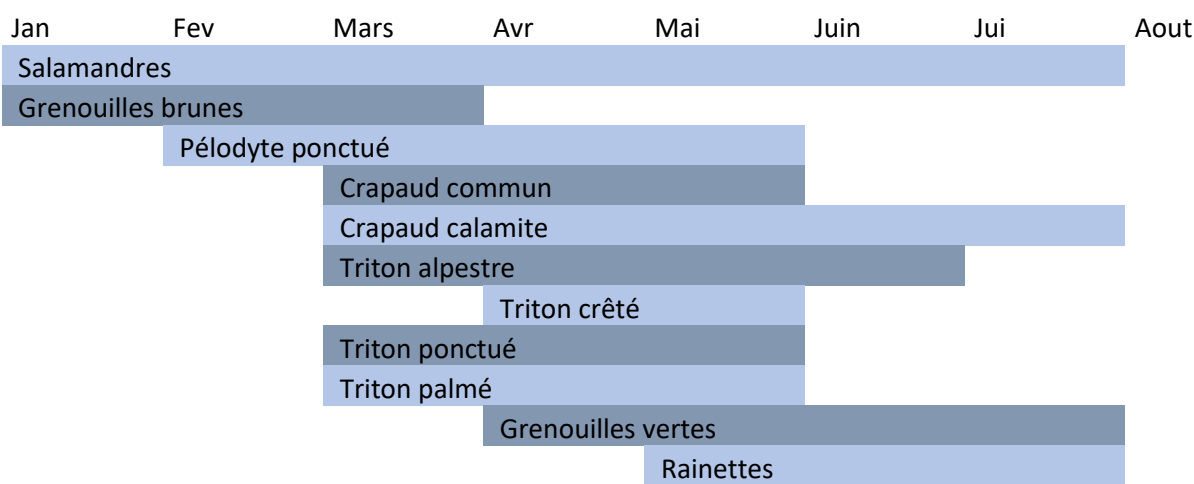


Schéma représentant l'ordre chronologique théorique des périodes de reproduction de chaque espèce d'amphibiens les plus couramment observées en France métropolitaine.

h. Délimitation des zones humides

L'arrêté de délimitation des zones humides du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009 indique que :

« Art.1 : un espace peut être considéré comme une zone humide dès qu'il présente l'un des critères suivants :

- sa végétation, quand elle existe est caractérisée :
 - soit par des espèces indicatrices de zones humides
 - soit par ces communautés d'espèces végétales caractéristiques de zones humides. »
- ses sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés à l'annexe 1.1
 - Histosols
 - Réductisols
 - Sols caractérisés par des traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de profondeur dans le sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur.
 - Sols caractérisés par des traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de profondeur dans le sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et des traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur. Ces sols correspondent à la classe IV du GEPPA.
 - Certains sols (fluviosols, podzosols humiques et podzosols humoduriques), naturellement pauvres en fer (élément à l'origine des traits rédoxiques et réductiques dans les horizons), nécessitent la mise en place d'un suivi hydrogéomorphologique.

L'arrêté du 24 juin 2008 stipule que lorsque des cartographies de végétation existent à une échelle de levée appropriée (1/1 000 à 1/25 000), elles peuvent être utilisées pour délimiter les zones humides au regard du critère de végétation. Pour chacune des végétations décrites sur la zone d'étude, on recherche sa présence au sein de l'annexe 2 Table B de l'arrêté. Ce tableau liste les végétations considérées comme des habitats caractéristiques des zones humides (noté H.) et des habitats « pro parte » (noté p.). Ces végétations « p. » correspondent à deux principaux cas de figures :

- l'habitat n'a pas été décrit avec précision et la dénomination phytosociologique décrit à la fois des habitats de zones humides et des habitats hors zones humides
- l'habitat a été décrit avec précision mais peut se développer indifféremment sur et hors des zones humides.

Dans ces deux cas, la présence de cet habitat ne permet pas de conclure à la présence/absence d'une zone humide.

La circulaire d'application du 18 janvier 2010 précise que lorsque la végétation n'est pas caractéristique à première vue ou dans des secteurs anthropisés, l'approche pédologique est particulièrement adaptée.

Dans le cas présent, la carte de végétation réalisée lors de cette même étude est utilisée pour la caractérisation des habitats de zone humide. Cette cartographie est complétée par des prospections pédologiques selon la méthodologie suivante.

Avant campagne de relevé, les cartes des données pédologiques et cartes des sols au 1/25000 sont consultées en parallèle de la prélocalisation des zones humides via le SIG réseau-zones-humides.org mis à disposition par le Réseau Partenarial des données sur les zones humides.

La campagne de relevé consiste en une série de sondages pédologiques suivants des transects disposés perpendiculairement à la frontière supposée de la zone humide. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 sondage) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Chaque sondage pédologique sur ces points doit être d'une profondeur de l'ordre de 1, 20 mètres si c'est possible. Il est ensuite étudié selon le référentiel GEPPA (GEPPA, 1981) (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

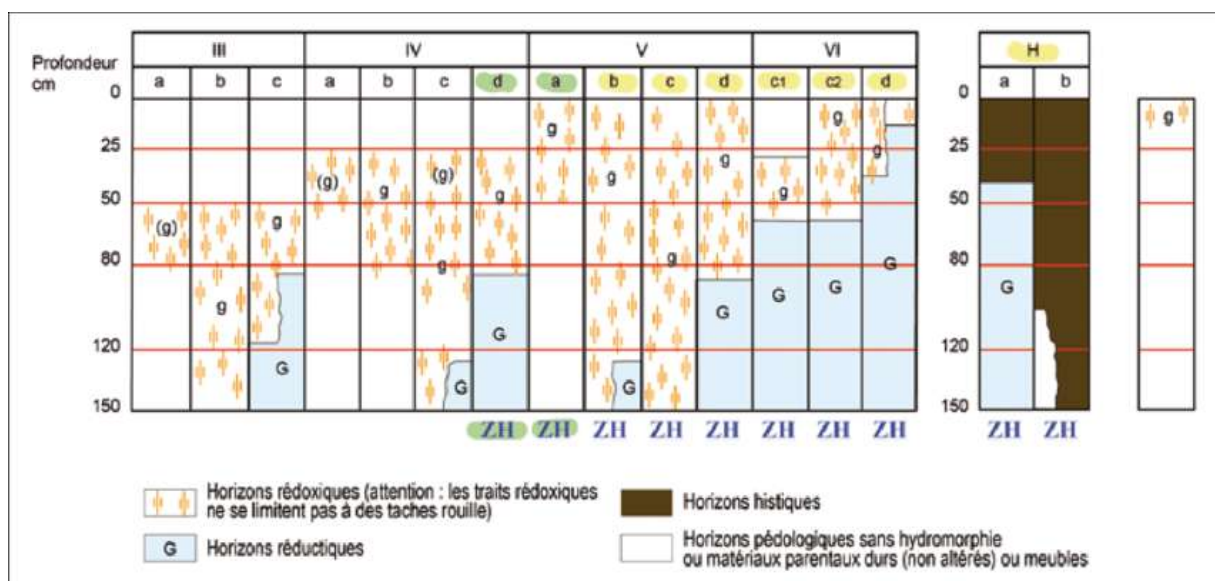


Figure 5 - Classes d'hydromorphie du Groupe d'étude des problèmes pédologiques (GEPPA), 1981

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histriques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres
- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol - ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant

pour les cas particuliers évoqués précédemment, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.

L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année. Ces traits d'hydromorphies correspondent aux traits rédoxiques et réductiques tels que décrit par l'arrêté. Ces traits sont issus de la migration du fer dans le sol et apparaissent aux réactions d'oxydation/réduction du fer avec l'oxygène dont la présence est tributaire de l'absence (oxydation) ou présence (réduction) d'eau au cours de l'année dans la section de sol correspondante.

Chaque sondage est réalisé à la tarière à main pour éviter un tassement du sol. L'ensemble des données est collecté via l'Application Fields maps et traité sous Arcgis Pro.

Dans le cas présent, en l'absence de cartographies détaillées, des prospections pédologiques et phytosociologiques pour la description des végétations ont été entreprises en priorité sur l'emprise du futur projet d'aménagement.

3. Résultats des inventaires

a. Végétations

Les prospections concernant la flore et la végétation ont été réalisées le 13 juin 2025 dans des conditions parfaitement favorables.

La carte des végétations du site (Figure 8 et Figure 9) met en lumière la diversité des habitats présents sur le site.

La partie est du site est majoritairement occupée par un boisement humide d'aulnes de l'*Alnion glutinosae* Malcuit 1929 au sein duquel persiste quelques peupliers cultivars. Au nord de cette zone, une grande surface ouverte présente une végétation de prairie/friche colonisée par l'*Aster lancéolé*, espèce exotique envahissante. Cette végétation est bordée au nord par une saulaie à Saule blanc et à l'est par une roselière/mégaphorbiaie eutrophe du *Convolvulion sepium* Tüxen ex Oberd. 1949. On observe également un fourré dense de prunelliers.

La partie ouest du site est caractérisée par la présence de deux plans d'eau. Depuis l'entrée du site au nord, on observe tout d'abord de larges espaces de friches eutrophes à Ronces de l'*Arction lappae* Tüxen 1937 se développant sur des sols visiblement remaniés.



Figure 6 - Aulnaie de l'*Alnion glutinosae* (ADREE, 2025)



Le premier plan d'eau au nord, présente une végétation aquatique limitée à quelques mètres carrés de Lentille d'eau. On observe une zone d'atterrissage du plan d'eau au nord avec une végétation de cariçaie de l'*Oenanthion fistulosae* Hejny ex Neuhäusl 1959. Les berges sont occupées essentiellement par des plantations ornementales de conifères sous lesquelles les ronces et la Reine des prés se développent.

Figure 7 - Zone d'atterrissage de l'*Oenanthion fistulosae* (ADREE, 2025)

Végétations

-  Herbier aquatique à lentille d'eau (*Lemnion minoris*)
-  Herbier à Lentille d'eau et *Najas* (*Lemnion minoris*)
-  Herbier à Potamot natans (*Nymphaeion albae*)
-  Fossé à Grande Prêle (*Epilobio hirsuti* - *Equisetetum telmateiae*)
-  Caricaie (*Caricion gracilis*)
-  Caricaie d'atterrissement (*Oenanthion aquaticae*)
-  Roselière à Iris des marais (*Phragmition communis*)
-  Roselière eutrophe (*Convolvulion sepium*)
-  Prairie enrichée (*Convolvulion sepium*)
-  Massif d'orties (*Convolvulion sepium*)
-  Mégaphorbiaie (*Convolvulion sepium*)
-  Prairie à *Agrostis* et Houlque laineuse (*Mentho longifoliae* - *Juncion inflexi*)
-  Prairie à Houlque laineuse et *Anthriscus* (*Symphyto officinalis* - *Anthriscetum sylvestris*)
-  Prairie à *Aster* (*Arction lappae*)
-  Roncier à Orties et *Aster* (*Arction lappae*)
-  Roncier à Reine des prés (*Convolvulion sepium*)
-  Ourlet eutrophe (*Epilobion angustifolii*)
-  Ourlet hygrophile (*Impatienti noli-tangere* - *Stachyion sylvaticae*)
-  Fourré de prunelliers (*Prunetalia spinosae*)
-  Frênaie à hautes herbes (*Alnion incanae*)
-  Boisement de robiniers (cf. *Chelidonio majoris* - *Robinion pseudoacaciae*)
-  Jeune aulnaie rivulaire (*Alnion glutinosae*)
-  Aulnaie (*Alnion glutinosae*)
-  Saulaie (*Salicion albae*)
-  Chênaie (*Fraxino excelsioris* - *Quercion roboris*)
-  Petit bois anthropique (NA)
-  Alignement d'arbres (NA)
-  Plantation de résineux (NA)
-  Peupleraie (NA)
-  Pelouse de parc et jardin (NA)
-  Chemin en herbe (NA)
-  Verger (NA)
-  Non prospecté (NA)

Figure 8 - Légende de la carte de végétation

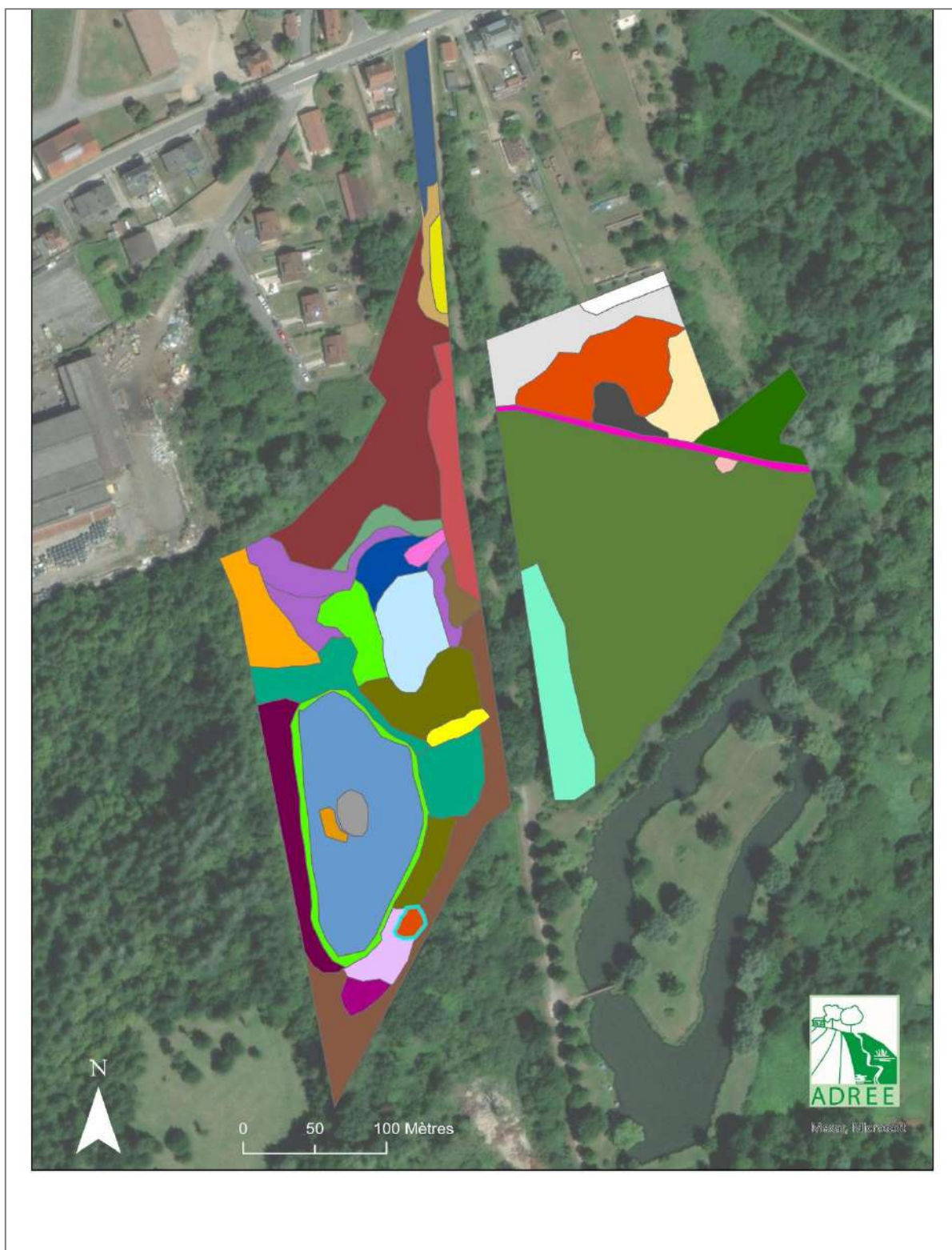


Figure 9 - Carte des végétations du site de Coucy-le-Château

Le deuxième plan d'eau, d'une taille plus importante est bordé à l'est par une végétation d'ourlet/prairie à Houlque laineuse du *Symphyto officinalis* – *Anthriscetum sylvestris* Passarge 1975. La berge est occupée quant à elle par une végétation de mégaphorbiaie du *Convolvulion sepium* qui préfigure les boisements adjacents. La végétation

aquatique est relativement diversifiée compte tenu de la taille du plan d'eau. On observe ainsi également un herbier du *Lemnion minoris* Tüxen ex O. Bolòs & Masclans 1955 mais avec un cortège comprenant notamment de la Grande Najaide (*Najas marina*) et des Characées. En complément, on observe un herbier à Potamot nageant (*Potamogeton natans*) du *Nymphaeion alabe* Oberd. 1957 se développant à proximité de l'îlot.

Le Tableau 2 synthétise les végétations observées sur le site. Ce tableau fait apparaître en gras les végétations considérées comme d'intérêt patrimonial par le Conservatoire Botanique National de Bailleul. Elles sont au nombre de 9 et concernent essentiellement des groupements forestiers ou pré-forestiers souvent inféodés aux zones humides. On peut donc considérer que d'un point de vue phytosociologique, l'intérêt du site se concentre sur les boisements majoritairement à dominance humide et les espaces de transition que constituent les végétations de lisière et ourlets forestiers. L'ensemble des végétations d'intérêt patrimonial couvre une surface de 2,24 hectares soit environ 47% de la surface totale du site d'étude.



Figure 10 - Friche à ronce et ortie de l'*Arctium lappae* (ADREE, 2025)



Figure 11 - Plan d'eau de la "frayère" (ADREE, 2025)



Figure 12 - Roselière/ mégaphorbiaie (ADREE, 2025)



Figure 13 - Massif d'Aster lancéolé (ADREE, 2025)



Figure 14 - Plan d'eau avec herbiers aquatiques à Characées (ADREE, 2025)

Tableau 2 - Végétations recensées sur le site (CBNBI; 2024)

Syntaxon	Végétation	Rareté	Tendance	Menace	EUNIS	ZH
<i>Arction lappae</i> Tüxen 1937	Friches vivaces mésohydriques nitrophiles	CC	S	[LC-VU]	I1.53	Non
<i>Alnion glutinosae</i> Malcuit 1929	Forêts marécageuses des sols mésotrophes à eutrophes	PC	R?	[LC-VU]	G1.41	Oui
<i>Alnion incanae</i> Pawl. in Pawl. et al. 1928	Forêts caducifoliées riveraines	AC	R?	[LC-VU]	G1.21	Oui
<i>Caricion gracilis</i> Neuhausl 1959	Végétations des sols minéraux eutrophes longuement engorgés en surface	AC	S	[LC-VU]	C3.29	Oui
<i>cf. Chelidonio majoris</i> - <i>Robinion pseudoacaciae</i> Hadac & Sofron ex Vítková in Chytrý 2013	Forêts pionnières de colonisation	PC?	?	[LC-VU]	G1.A1	Non
<i>Convolvulion sepium</i> Tüxen ex Oberd. 1949	Mégaphorbiaies eutrophiles	C	S?	[LC-EN]	G5.84	Oui
<i>Epilobio hirsuti</i> - <i>Equisetetum telmateiae</i> B. Foucault in J.-M. Royer et al. 2006	Mégaphorbiaie à Épilobe hirsute et grande Prêle	AR	S	LC	E5.411	Oui
<i>Epilobion angustifolii</i> Oberd. 1957	Végétations vivaces des coupes forestières sur sols acides	PC?	?	[LC-VU]	G5.841	Non
<i>Fraxino excelsioris</i> - <i>Quercion roboris</i> Rameau ex J.-M. Royer et al. 2006	Forêts acidoneutrophiles des sols engorgés temporairement	AC	S	[LC-NT]	G1.A1	Non
<i>Impatienti noli-tangere</i> - <i>Stachyon sylvaticae</i> Görs ex Mucina in Mucina et al. 1993	Ourlets vivaces des lisières eutrophes engorgées en surface	AC	S?	[LC-VU]	E5.43	Oui
<i>Lemnion minoris</i> Tüxen ex O. Bolòs & Masclans 1955	Végétations flottantes non enracinées eutrophiles	PC?	S?	[LC]	C1.32	Non
<i>Mentho longifoliae</i> - <i>Juncion inflexi</i> T. Müll. & Görs ex B. Foucault 2008	Prairies des sols neutres temporairement engorgés en surface	PC	S	[LC-VU]	E3.417	Oui

Syntaxon	Végétation	Rareté	Tendance	Menace	EUNIS	ZH
<i>Nymphaeion albae</i> Oberd. 1957	Herbiers flottants des eaux calmes moyennement profonde	PC	R	[LC-CO]	C1.34	Non
<i>Oenanthion aquaticae</i> Hejny ex Neuhäusl 1959	Végétations amphibies pionnières	PC	R?	[LC-EN]	C3.24	Oui
<i>Phragmition communis</i> W. Koch 1926	Roselières sur sol minéral eutrophe à inondation prolongée	PC?	S?	[LC-VU]	C3.2	Oui
<i>Prunetalia spinosae</i> Tüxen 1952	Fourrés des sols carbonatés ou plus ou moins désaturés	P			F3.11	Non
<i>Salicion albae</i> Soó 1930	Saulaies arborescentes riveraines des cours d'eau	R?	R?	[VU]	G1.11	Oui
<i>Symphyto officinalis - Anthriscetum sylvestris</i> Passarge 1975	Ourllet à Consoude officinale et Anthriscue sauvage	R?	R?	VU	E5.43	Oui

Rareté : PC Peu commun, AC Assez commun, CC Très commune. Menace : VU Vulnérable, NT Presque menacé, LC Préoccupation mineure. Tendance : R Régression, S Stable.

b. Flore

Les prospections ont permis le recensement de 133 espèces végétales (Annexe 1). Ce cortège comprend quelques espèces ornementales mais également 5 espèces considérées comme d'intérêt patrimonial par le Conservatoire Botanique National de Bailleul (Tableau 3). Parmi ces 5 espèces, 3 sont aquatiques et toutes sont localisées dans ou aux abords du plan d'eau situé au sud de la zone d'étude.

Tableau 3 - Espèces végétales patrimoniales

Nom complet	Nom français	Indigénat	Rareté	Tendance	Menace
Carex vulpina L., 1753	Laîche des renards	I	R	S	LC
Najas marina L., 1753	Grande naïade (s.l.)	I	AR	P	LC
Potamogeton crispus L., 1753	Potamot crépu	I	PC	S	LC
Potamogeton natans L., 1753	Potamot nageant	I	PC	S	LC
Sonchus palustris L., 1753	Laiteron des marais	I	PC	P	LC

Indigénat : I Indigène Rareté : PC Peu commun. Menace : LC Préoccupation mineure. Tendance : S Stable.



Figure 16 - Laîche des renards (*Carex vulpina*) (ADREE, 2025)



Figure 15 - Station de Potamot nageant (*Potamogeton natans*) (ADREE, 2025)

c. Oiseaux

Pour le moment, seul 3 passages sur les 4 programmés ont été réalisés : 1 passage pour observer la migration prénuptiale en mars 2025, et 2 passages pour observer la nidification en avril et juin 2025. Ces inventaires ont permis de contacter 38 espèces au sein du périmètre d'étude (Tableau 4).

Tableau 4 Liste des espèces d'Oiseaux inventoriées par passage jusqu'en juin 2025

Nom commun	Nom scientifique	Prénuptial	Nidif 1	Nidif 2
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	X		
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>			X
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	X		
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X		
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	X	X	X
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	X	X	X
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>		X	X
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>			X
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X	X	X
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>		X	X
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>			X
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	X		
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	X	X	X
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	X	X	X
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	X	X	X
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>			X
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>		X	

Merle noir	<i>Turdus merula</i>	X	X	X
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	X		X
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	X	X	X
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X	X	X
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X		
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	X		X
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>			X
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	X		
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	X	X	X
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X	X	
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>			X
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>			X
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	X	X	X
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	X	X	X
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>			X
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X	X	X
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>			X
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>			X
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>			X
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X	X	X
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	X		

En migration prénuptiale, 24 espèces ont été inventoriées, dont aucune espèce d'intérêt communautaire, 17 protégées et 2 d'intérêt patrimonial faible (Tableau 5).

Tableau 5 - Liste des espèces d'Oiseaux inventoriés en migration prénuptiale et leurs statuts

Nom commun	Nom scientifique	Protection nationale	Liste rouge Hauts de France	Rareté Picardie	Espèces déterminantes ZNIEFF Picardie	Enjeu patrimonial
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Article 3	LC	TC		Négligeable
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Article 3	LC	PC	oui	Faible
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Article 3	LC	C		Négligeable
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		LC	AC		Négligeable
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC	TC		Négligeable
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Article 3	LC	TC		Négligeable
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>		LC	C		Négligeable
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Article 3	LC	C		Négligeable
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		LC	TC		Négligeable
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Article 3	LC	PC		Négligeable
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC	TC		Négligeable
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Article 3	LC	TC		Négligeable
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Article 3	LC	TC		Négligeable
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Article 3	LC	TC		Négligeable
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Article 3	LC	TC		Négligeable

Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Article 3	LC	C		Négligeable
Pigeon biset	<i>Columba livia</i>		LC			Négligeable
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC	TC		Négligeable
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Article 3	LC	TC		Négligeable
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Article 3	LC	TC		Négligeable
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Article 3	LC	AC		Négligeable
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Article 3	LC	TC		Négligeable
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Article 3	LC	TC		Négligeable
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Article 3	NT	TC	oui	Faible

En période de reproduction, 2 passages ont été réalisés en mai et juin 2024, qui ont permis d'inventorier 31 espèces (Tableau 6). Parmi elles :

- 1 d'intérêt communautaire (Martin pêcheur d'Europe) ;
- 22 espèces sont protégées ;
- Et 6 sont patrimoniales : 3 faibles et 3 modérés



Figure 17 - Martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*) (INPN)

Tableau 6 Liste et statuts des Oiseaux inventoriés en reproduction

Nom commun	Nom scientifique	Protection nationale	Liste rouge nationale nicheurs	Liste rouge Hauts de France	Rareté Picardie	Espèces déterminantes	Enjeu patrimonial
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Article 3	LC	NT	PC		Faible
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>		LC	LC	AC		Négligeable
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>		LC	LC	TC		Négligeable
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Article 3	LC	VU	TC		Modéré
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>		LC	LC	C		Négligeable
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Article 3	LC	LC	TC		Négligeable
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Article 3	NT	VU	TC		Modéré
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>		LC	LC	C		Négligeable
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Article 3	LC	LC	C		Négligeable
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>		LC	LC	TC		Négligeable
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Article 3	LC	LC	PC		Négligeable
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Article 3	LC	LC	AC		Négligeable
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Article 3	VU	VU	AC	oui	Modéré
Merle noir	<i>Turdus merula</i>		LC	LC	TC		Négligeable
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Article 3	LC	LC	TC		Négligeable
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Article 3	LC	LC	TC		Négligeable
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Article 3	LC	LC	TC		Négligeable
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Article 3	LC	LC	C		Négligeable
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>		LC	LC	C		Négligeable
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>		LC	LC	TC		Négligeable
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Article 3	LC	LC	TC		Négligeable
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	Article 3					Négligeable
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Article 3	NT	NT		oui	Faible
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Article 3	LC	LC	TC		Négligeable
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Article 3	LC	LC	AC		Négligeable
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Article 3	LC	NT	TC		Faible
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Article 3	LC	LC	TC		Négligeable
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	Article 3	LC	LC	AC		Négligeable
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Article 3	LC	LC	C		Négligeable
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>		LC	LC	TC		Négligeable
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Article 3	LC	LC	TC		Négligeable

Légende Oiseaux		
Directive européenne Oiseaux (2009/147/CE)	Annexe I	Espèces vulnérables, rares ou menacées de disparition pouvant bénéficier de mesures de protections spéciales de leurs habitats (mise en place de ZPS)
Espèce protégée en France (29/10/2009)	Article 3	Sont interdits la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des nids, des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce
	RE	Eteint
	CR	En Danger Critique d'Extinction

Listes Rouges (UICN-MNHN-LPO-SEOF-ONCFS, 2016)	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
Liste Rouge nicheurs Région HDF (GON 2024)	RE	Eteint au niveau régional
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
Indice de rareté en Picardie (Picardie Nature, 2009)	NE	Non évalué
	EX	Exceptionnel
	TR	Très rare
	R	Rare
	AR	Assez rare
	PC	Peu commun
	AC	Assez commun
	C	Commun
Espèces déterminantes en Picardie (DREAL Picardie-CSNP, 2001)	TC	Très commun
	Espèces déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en ex-région Picardie	

La liste complète de l'ensemble des espèces contactées lors des différents passages est présentée en Annexe 2.

d. Chiroptères

Une session d'enregistrement des sons émis par les Chiroptères a été réalisée du 17 au 20 juin 2025. Une autre session sera organisée en août-septembre. Ces sons seront alors analysés afin d'identifier les espèces fréquentant le site, résultats présentés dans le rapport final.

e. Mollusques

Prospections non réalisées à ce jour

f. Odonates, Rhopalocères et Orthoptères

Lors des passages à la recherche des Insectes, jusque juillet 2025, 33 espèces ont été inventoriées : 12 Odonates, 12 Rhopalocères (Papillons de jour) et 9 Orthoptères (Tableau 7). Un dernier passage sera réalisé en septembre. La liste des espèces devrait donc s'étoffer avec ce dernier relevé. Parmi les 33 espèces inventoriées jusqu'ici, aucune n'est protégée, et seulement 1 Odonate (Aeshne printanière) présente un intérêt patrimonial, celui-ci étant qualifié de faible (Figure 18).



Figure 18 - Aeshne printanière (*Brachytron pratense*) (INPN)

Tableau 7 Liste des Insectes inventoriées jusqu'en juillet 2025, et leurs statuts

Nom commun	Nom scientifique	Groupe	Liste rouge nationale	Liste rouge Picardie	Rareté Picardie	Espèces déterminant es ZNIEFF	Enjeu patrimonial
Aeshne printanière	<i>Brachytron pratense</i>	Odonates	LC	NT	PC	oui	Faible
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	Odonates	LC	LC	C		Négligeable
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	Odonates	LC	LC	C		Négligeable
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	Odonates	LC	LC	C		Négligeable
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	Odonates	LC	LC	C		Négligeable
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	Odonates	LC	LC	C		Négligeable
Cordulie bronzée	<i>Cordulia aenea</i>	Odonates	LC	LC	AC		Négligeable
Crocothémis écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>	Odonates	LC	LC	AC		Négligeable
Grande Aeshne	<i>Aeshna grandis</i>	Odonates	LC	LC	AC		Négligeable
Naïade au corps vert	<i>Erythromma viridulum</i>	Odonates	LC	LC	PC		Négligeable
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Odonates	LC	LC	C		Négligeable
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Odonates	LC	LC	C		Négligeable
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	Rhopalocères	LC	LC	C		Négligeable
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	Rhopalocères	LC	LC	C		Négligeable
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	Rhopalocères	LC	LC	C		Négligeable
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>	Rhopalocères	LC	LC	C		Négligeable
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Rhopalocères	LC	LC	C		Négligeable
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	Rhopalocères	LC	LC	TC		Négligeable
Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>	Rhopalocères	LC	LC	TC		Négligeable
Piérade du Lotier	<i>Leptidea sinapis</i>	Rhopalocères	LC	LC	AC		Négligeable
Piérade du Navet	<i>Pieris napi</i>	Rhopalocères	LC	LC	C		Négligeable

Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	Rhopalocères	LC	LC	TC	Négligeable
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>	Rhopalocères	LC	LC	C	Négligeable
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	Rhopalocères	LC	LC	TC	Négligeable
Conocéphale bigarré	<i>Conocephalus fuscus</i>	Orthoptères	4	LC	C	Négligeable
Criquet des pâtures	<i>Pseudochorthippus parallelus</i>	Orthoptères	4	LC	TC	Négligeable
Criquet duettiste	<i>Gomphocerippus brunneus</i>	Orthoptères	4	LC	AC	Négligeable
Criquet mélodieux	<i>Gomphocerippus biguttulus</i>	Orthoptères	4	LC	C	Négligeable
Decticelle bariolée	<i>Roeseliana roeselii</i>	Orthoptères	4	LC	TC	Négligeable
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>	Orthoptères	4	LC	TC	Négligeable
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	Orthoptères	4	LC	C	Négligeable
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	Orthoptères	4	LC	TC	Négligeable
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	Orthoptères	4	LC	C	Négligeable

Légende Rhopalocères, Odonates, Orthoptères		
Directive européenne Habitats (1992/43/CE)	Annexe 2	Espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire dont la protection peut nécessiter la désignation de ZSC
	Annexe 4	Espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national
Espèce protégée en France (23/04/2007)	Article 2	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce
	Article 3	Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs
Liste Rouge (UICN-MNHN-OPIE-SEF, 2016), Liste Rouge Picardie (Picardie Nature (Coord.), 2016), Liste Rouge des papillons de jours des Hauts-de-France (Groupe ornithologique et naturaliste (agrément régional Hauts-de-France) & Picardie Nature, 2024)	RE	Eteint
	CR	En Danger Critique d'Extinction
	EN	En Danger
	VU	Vulnérable
	NT	Quasi-menacée
	LC	Préoccupation mineure
	DD	Données insuffisantes
	NA	Non applicable
	NE	Non évalué
Liste Rouge (SARDET E. & DEFAUT B., 2004)	1	Priorité 1 : espèce proche de l'extinction ou déjà éteinte
	2	Priorité 2 : espèce fortement menacée d'extinction
	3	Priorité 3 : espèce menacée à surveiller
	4	Priorité 4 : espèce non menacée en l'état actuel des connaissances
	-	Espèce absente du territoire considéré
	♣	Espèce n'appartenant vraisemblablement pas au territoire considéré
	?	Espèce pour laquelle les informations manquent pour statuer
	HS	Espèce hors sujet (synthrope)
Indice de rareté en Picardie (Picardie Nature, 2016)	EX	Exceptionnel
	TR	Très rare
	R	Rare
	AR	Assez rare
	PC	Peu commun
	AC	Assez commun
	C	Commun

	TC	Très commun
	NE	Non évalué
Espèces déterminantes en Picardie (DREAL Picardie-CSNP, 2019)	oui	Espèces déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en ex-région Picardie

g. Coléoptères

Un passage a eu lieu à ce jour, les individus observés n'ont pas encore été identifiés.

h. Amphibiens

Les deux sessions de terrain ont eu lieu le 10 avril 2025 de 21h à 22h et le 30 mai 2025 de 22h à 23h.

Tableau 8 Liste des espèces observées sur le site

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Méthode d'observation	Sexe	Stade	Date d'observation
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	Chant et à vue	Mâle	Adulte	Avril/Mai
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	A vue	Mâle et femelle	Adulte	Avril
	Tritons sp.	A vue		Adulte	Avril
	Têtards d'Anoure	A vue		Juvenile	Mai
	Têtards	A vue		Juvenile	Mai

Tableau 9 Liste des espèces observées sur le site et leurs statuts

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale Picardie
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	Article 4	NT	DD
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	Article 3	LC	LC

Lors des deux sessions de terrain, des chants de Grenouilles vertes (*Pelophylax kl. esculentus*) ont été entendus sur l'ensemble des zones d'eaux stagnantes. De plus, dès fin mai, de nombreux têtards à différents stades ont pu être observés. Les juvéniles les plus mûres avaient déjà perdu leur queue. Ils sont probablement de l'espèce Grenouille verte au vu de l'activité importante des mâles sur le secteur. Même s'il n'est pas possible d'identifier l'espèce des têtards, la reproduction des amphibiens est confirmée sur les deux étangs du site par la présence de ces juvéniles.

Concernant les tritons, ils ont été observés principalement dans les canaux entre les étangs. Les espèces non identifiées n'ont pas pu être capturées à l'aide du filet troubleau à cause d'une configuration de berge et des végétaux bloquant le passage. Ils sont certainement de la même espèce que les tritons observés dans les canaux (c'est-à-dire des Tritons palmés (*Lissotriton helveticus*)).

Le site est donc peuplé d’espèces plutôt communes mais utilisant l’ensemble des points d’eaux stagnantes pour la reproduction notamment.



Figure 19 - Juvéniles d’Anoures sur le site de Coucy-le-Chateau (ADREE 2025) et Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) (INPN)

i. Données opportunistes

Plusieurs espèces, hors groupes taxonomiques étudiés, ont été recensées sur l’aire d’étude. Ils sont présentés sur le tableau suivant (Tableau 10Tableau 10).

Tableau 10 -Liste des espèces faunistiques observées de façon opportuniste jusqu’en juillet 2025

Nom commun	Nom scientifique	Groupe	Directive Habitats Faune Flore	Protection nationale	Liste rouge nationale	Liste rouge Picardie	Rareté Picardie	Espèces déterminantes ZNIEFF Picardie	Enjeu patrimonial
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	Mammifères			LC	LC	TC		Négligeable
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	Reptiles		Article 2	LC	LC	AC	oui	Faible
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Reptiles	Annexe IV	Article 2	LC	LC	AC	oui	Faible

Légende Mammifères Reptiles		
Directive européenne Habitats (1992/43/CE)	Annexe 2	Espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire dont la protection peut nécessiter la désignation de ZSC

	Annexe 4	<i>Espèces animales ou végétales nécessitant une protection stricte au niveau national</i>
Espèce protégée en France (23/04/2007)	Article 2	<i>Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs, ainsi que la destruction ou l'altération des sites de reproduction et des aires de repos de l'espèce</i>
	Article 3	<i>Sont interdit la destruction, le dérangement intentionnel, la capture et l'enlèvement de l'espèce et des œufs</i>
Liste Rouge (UICN-MNHN-SFEPM-ONCFS, 2015)	RE	<i>Eteint</i>
	CR	<i>En Danger Critique d'Extinction</i>
	EN	<i>En Danger</i>
Liste Rouge (UICN-MNHN-SFEPM-ONCFS, 2017)	VU	<i>Vulnérable</i>
	NT	<i>Quasi-menacée</i>
	LC	<i>Préoccupation mineure</i>
Liste Rouge Picardie (Picardie Nature (Coord.), 2016)	DD	<i>Données insuffisantes</i>
	NA	<i>Non applicable</i>
	NE	<i>Non évalué</i>
	EX	<i>Exceptionnel</i>
Indice de rareté en Picardie (Picardie Nature, 2016)	TR	<i>Très rare</i>
	R	<i>Rare</i>
	AR	<i>Assez rare</i>
	PC	<i>Peu commun</i>
	AC	<i>Assez commun</i>
	C	<i>Commun</i>
	TC	<i>Très commun</i>
	NE	<i>Non évalué</i>
Espèces déterminantes en Picardie (DREAL Picardie-CSNP, 2019)	oui	<i>Espèces déterminantes pour la désignation de ZNIEFF en ex-région Picardie</i>

j. Délimitation des zones humides

La pré localisation des zones humides laisse penser que les parcelles concernées ont de fortes probabilités de se trouver en zone humide (Figure 20, Figure 21). Aussi est-il indispensable avant de programmer tout aménagement de s'assurer de la présence d'une zone humide effective ou non.

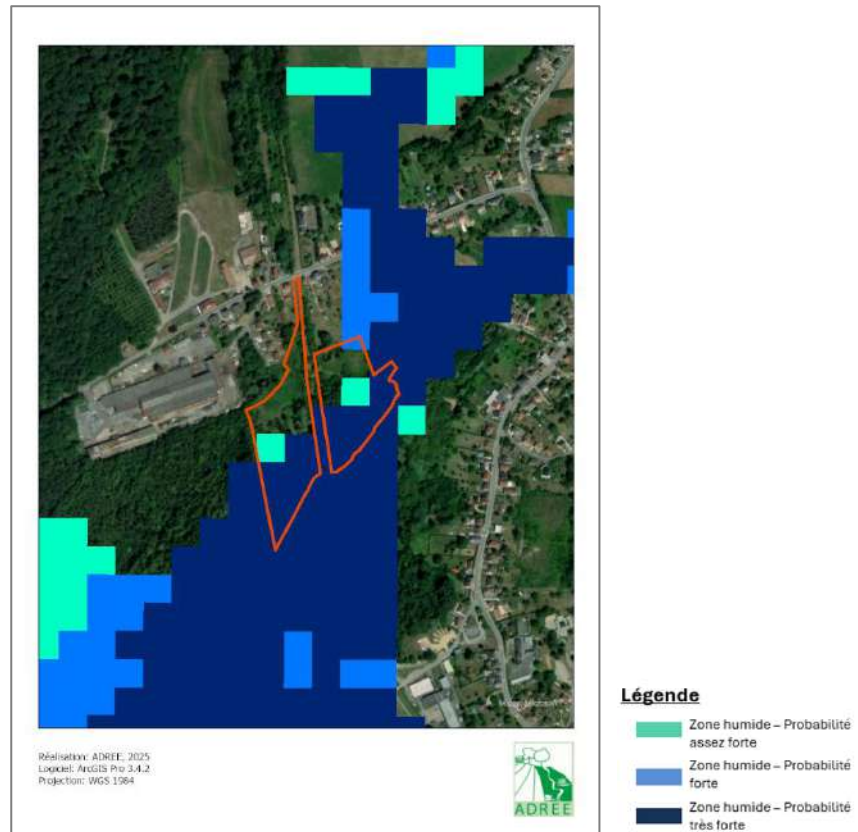


Figure 20 – Pré-localisation des zones humides



Figure 21 – Les Zones à dominantes humides de l'AESN – Réseau partenarial des données sur les zones-humides

Critère végétation

La cartographie des végétations réalisée dans le cadre de la présente étude permet l'identification des végétations de zones humides. Ainsi, parmi les habitats recensés, 11 sont considérés comme caractéristiques des zones humides (Tableau 11).

Ces végétations sont localisées en grande partie dans la moitié est du site au niveau de l'aulnaie plantée de peupliers. Seule une bande de peupliers en bordure de l'ancienne voie ferrée n'a pas été formellement identifiée en raison notamment de la présence d'une végétation arborescente non spontanée (plantation de peupliers).

Sur la moitié ouest du site d'étude, les végétations de zones humides sont localisées autour des deux plans d'eau.

La surface totale de végétations de zone humide est évaluée à 2,47 ha.

Tableau 11 - Végétations des zones humides

Syntaxon	Végétation	EUNIS
<i>Alnion glutinosae</i> Malcuit 1929	Forêts marécageuses des sols mésotrophes à eutrophes	G1.41
<i>Alnion incanae</i> Pawl. in Pawl. et al. 1928	Forêts caducifoliées riveraines	G1.21
<i>Caricion gracilis</i> Neuhäusl 1959	Végétations des sols minéraux eutrophes longuement engorgés en surface	C3.29
<i>Convolvulion sepium</i> Tüxen ex Oberd. 1949	Mégaphorbiaies eutrophiles	G5.84
<i>Epilobio hirsuti</i> - <i>Equisetetum telmateiae</i> B. Foucault in J.-M. Royer et al. 2006	Mégaphorbiaie à Épilobe hirsute et grande Prêle	E5.411
<i>Impatienti noli-tangere</i> - <i>Stachyion sylvaticae</i> Görs ex Mucina in Mucina et al. 1993	Ourlets vivaces des lisières eutrophes engorgées en surface	E5.43
<i>Mentho longifoliae</i> - <i>Juncion inflexi</i> T. Müll. & Görs ex B. Foucault 2008	Prairies des sols neutres temporairement engorgés en surface	E3.417
<i>Oenanthion aquaticae</i> Hejny ex Neuhäusl 1959	Végétations amphibies pionnières	C3.24
<i>Phragmition communis</i> W. Koch 1926	Roselières sur sol minéral eutrophe à inondation prolongée	C3.2
<i>Salicion albae</i> Soó 1930	Saulaies arborescentes riveraines des cours d'eau	G1.11
<i>Symphyto officinalis</i> - <i>Anthriscetum sylvestris</i> Passarge 1975	Ourlet à Consoude officinale et Anthrisque sauvage	E5.43

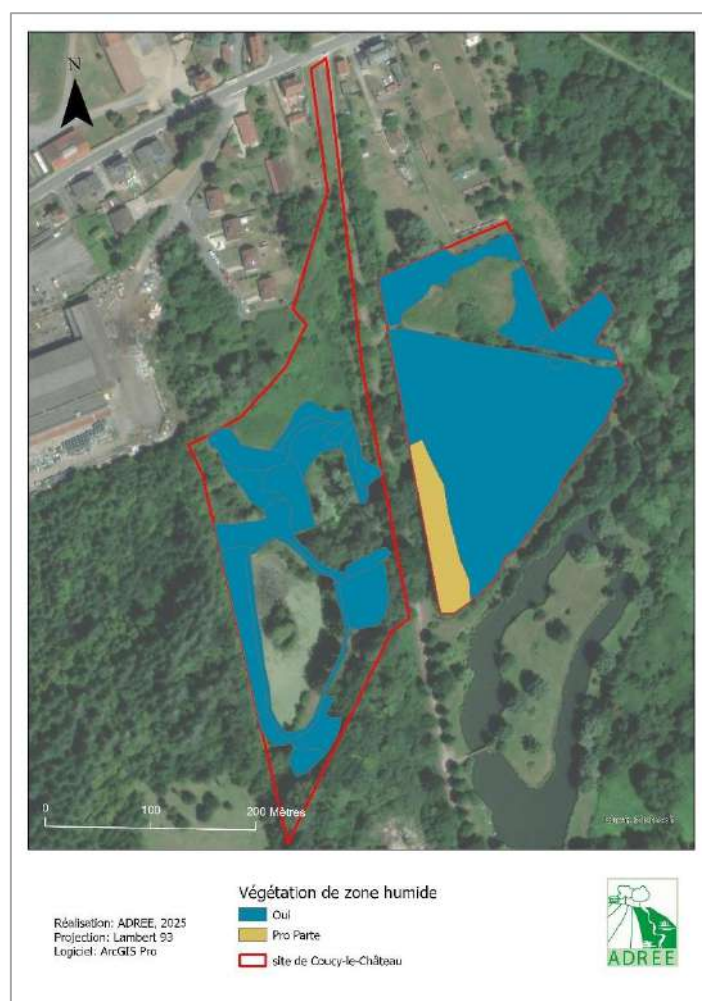


Figure 22 - Végétations de zone humide sur le site de Coucy

Critère pédologique

L'environnement du site d'étude est assez vallonné. Situé au pied du vaste plateau de Saint-Gobain, le site est longé sur sa bordure sud est par le Ru Renault qui file vers le sud-ouest rejoindre le cours de l'Ailette quelques kilomètres en aval. Le site lui-même est relativement peu pentu et a permis par exemple l'aménagement de plusieurs grands plans d'eau. Ces deniers sont alimentés par la nappe alluviale du ruisseau voisin.



Figure 23 – Entrée du site, depuis la RD 934 (pente vers le sud-ouest) – les étangs se trouvent en contrebas

Le site d'étude se situe sur les formations géologiques tertiaires (sables et argiles de l'Yprésien), également sur les formations superficielles Quaternaires de versants : colluvions de dépression, de fond de vallée et de piedmont mais surtout occupe le replat alluvial du ru Renault caractérisé par ses alluvions modernes (Figure 24). Ces alluvions sont, dans ce secteur, généralement constituées d'argiles et de limons fins. Cette situation en zone alluviale est très favorable à la présence des zones humides.

En termes de pédologie, le RRP (Référentiel Régional Pédologique) situe le site sur les sols des **plateaux généralement cultivés, de texture variable, localement lessivés, du Chaunois (Figure 25)**. Ces sols sont en majorité des **CALCOSOLS, sols généralement non humides**. D'autres part, le RRP signale la présence toute proche de sols des **terrasses de la vallée de l'Aisne, humides, localement lessivées, généralement cultivées, de Saint-Gobain/Laonnois (Figure 25)**. Ces sols sont des Luvisols-REDOXISOLS. A l'inverse des CALCOSOLS, ils sont très fréquemment soumis à un engorgement saisonnier et au développement de traits rédoxiques typiques des sols de zones humides.

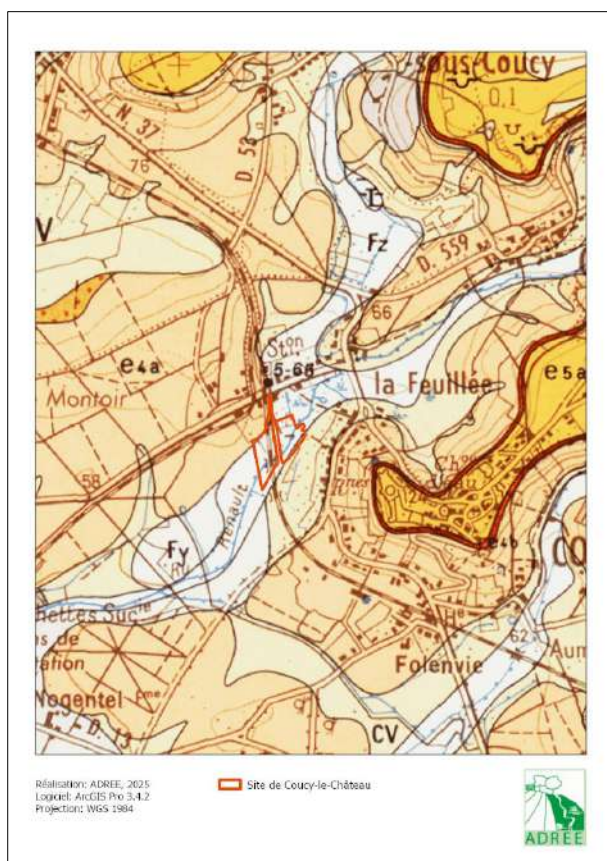


Figure 24 - Carte géologique du secteur d'étude

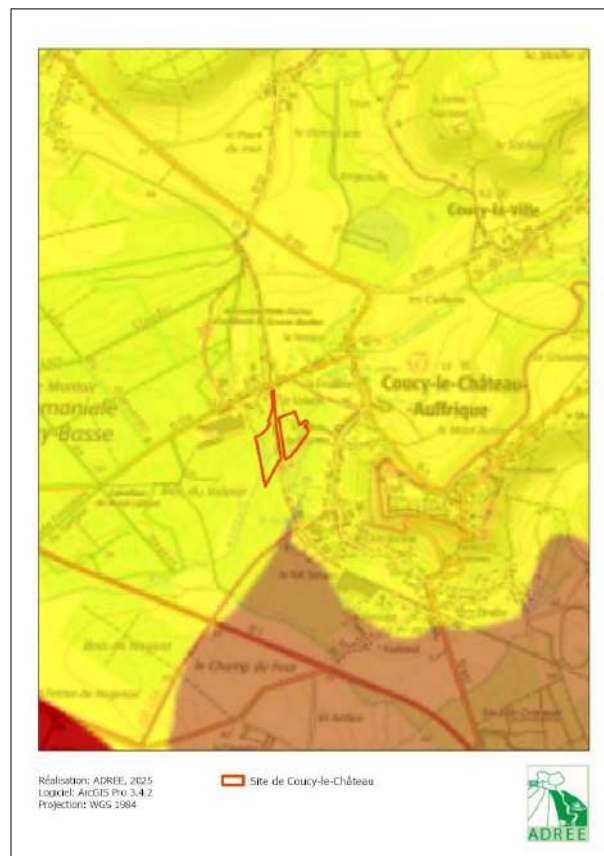
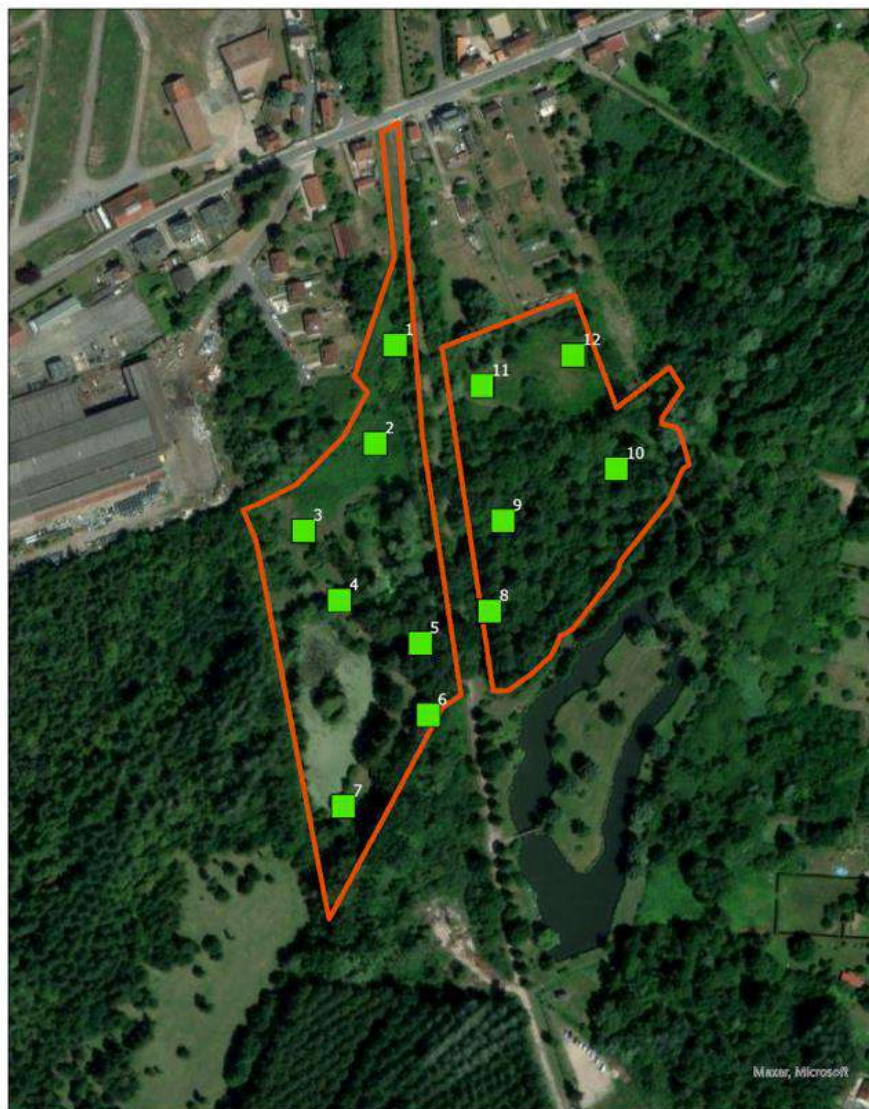


Figure 25 - extrait de la carte des sols du RRP

Les prospections de terrain ont été réalisées le 20 juin dans des conditions d'humidité des sols parfaitement adaptées à la caractérisation de l'hydromorphie.

12 sondages ont été réalisés sur le site, uniformément répartis et en tenant compte du sens de la pente et du relief (Figure 26) (Tableau 12).



Réalisation: ADREE, 2025
Logiciel: ArcGIS Pro 3.4.2
Projection: WGS 1984

■ Sondages pédologiques
■ Site de Coucy-le-Château



Figure 26 - Localisation des sondages pédologiques

Tableau 12 – Fiches diagnostic des profils pédologiques

Sondage 1	Horizon 0-25cm Ballast de chemin de fer, terrain rehaussé remblayé - Horizon 25-50cm - - Horizon 50-80cm - - Horizon 80-120cm - - Type GEPPA : ND
Sondage 2	ARENOSOL Horizon 0-25cm Texture sableuse - structure grenue - couleur brun Absence de traits rédoxiques Horizon 25-50cm Texture sableuse - sans structure apparente - couleur brun Absence de traits rédoxiques Horizon 50-80cm Texture sableuse - sans structure apparente - couleur brun Absence de traits rédoxiques Horizon 80-120cm - - Type GEPPA : ND

Sondage 3	Brunisol à horizons rédoxiques
	Horizon 0-25cm Texture sableuse - structure grenue - couleur brun sombre Absence de traits rédoxiques Horizon 25-50cm Texture sableuse - sans structure apparente - couleur brun Absence de traits rédoxiques Horizon 50-80cm Texture sablo-limoneuse - sans structure apparente - couleur brun puis ocre orangé Traits rédoxiques marqués à partir de -70 cm Horizon 80-120cm Texture sablo-limoneuse - sans structure apparente - couleur ocre orangé Traits rédoxiques marqués
Photo 20250620_083955_S3	Type GEPPA : IIIb

Sondage 4	REDOXISOL
	Horizon 0-25cm Texture sableuse - structure grenue - couleur brun Absence de traits rédoxiques Horizon 25-50cm Texture sableuse - sans structure apparente - couleur brun Traits rédoxiques faiblement marqués à partir de -40 cm Horizon 50-80cm Texture sablo-limoneuse - sans structure apparente - couleur brun orangé Traits rédoxiques marqués Horizon 80-120cm Texture sableuse - sans structure apparente - couleur brun orangé gris Horizon réduit
Photo 20250620_091656_S4	Type GEPPA : Ivd

Sondage 6	Brunisol à horizons rédoxiques
	Horizon 0-25cm Texture sableuse - structure grenue - couleur brun Absence de traits rédoxiques Horizon 25-50cm Texture sableuse - sans structure apparente - couleur brun Absence de traits rédoxiques Horizon 50-80cm Texture sablo-limoneuse - sans structure apparente - couleur brun orange Traits rédoxiques marqués à partir de -75 cm Horizon 80-120cm Texture sablo-limoneuse - sans structure apparente - couleur brun orange Traits rédoxiques marqués Type GEPPA : IIIb
Photo 20250620_093712_S6	

Sondage 7	Brunisol à horizons redoxiques
	Horizon 0-25cm Texture sableuse - structure grumeleuse - couleur brun Absence de traits redoxiques/petits graviers divers Horizon 25-50cm Texture sablo-limoneuse - structure anguleuse - couleur brun ocre Traits redoxiques Horizon 50-80cm Texture sablo-limoneuse - Structure anguleuse - couleur brun ocre Traits redoxiques Horizon 80-120cm Texture limono sableuse - Structure anguleuse - couleur brun ocre Traits redoxiques Type GEPPA : IVc
Photo 20250620_093900_S7	

Sondage 8	REDOXISOL
 Photo 20250620_100608_S8	Horizon 0-25cm Texture limono-sableuse - structure grenue - Couleur brun Absence de traits rédoxiques Horizon 25-50cm Texture limono-sableuse - structure anguleuse - couleur brun orangé Traits rédoxiques marqués à partir de -40 cm Horizon 50-80cm Texture limoneuse - structure anguleuse - couleur orangé Traits rédoxiques marqués Horizon 80-120cm Texture limoneuse - structure massive - Couleur brun noir Horizon réduit Type GEPPA : lvd

Sondage 9	REDOXISOL
 Photo 20250620_101411_S9	Horizon 0-25cm Texture sablo-limoneuse - structure grenue - Couleur brun sombre Absence de traits redoxiques Horizon 25-50cm Texture sablo-limoneuse - structure anguleuse - Couleur brun ocre Traits redoxiques à partir de -45 cm Horizon 50-80cm Texture sablo-limoneuse - Structure anguleuse - couleur brun ocre Traits redoxiques marqués Horizon 80-120cm Texture limoneuse - Structure anguleuse - couleur bleuté Horizon réduit Type GEPPA : lvd

Sondage 10	REDOXISOL
 Photo 20250620_103025_S10	Horizon 0-25cm Texture limoneuse - structure grumeleuse - couleur brun sombre Absence de traits rédoxiques Horizon 25-50cm Texture limoneuse - structure anguleuse - couleur brun orangé Traits rédoxiques marqués Horizon 50-80cm Texture limoneuse - structure anguleuse - couleur brun orangé Traits rédoxiques marqués Horizon 80-120cm Texture limoneuse - structure compacte - couleur gris noir Horizon réduit Type GEPPA : lvd

Sondage 11	Brunisol sableux
 Photo 20250620_104415_S11	Horizon 0-25cm Texture sablo-limoneuse - sans structure - couleur brun Absence de traits redoxiques Horizon 25-50cm Texture sablo-limoneuse - sans structure - couleur brun Absence de traits redoxiques Horizon 50-80cm Texture sablo-limoneuse - structure faiblement anguleuse - couleur brun Absence de traits redoxiques Horizon 80-120cm Texture limono sableuse - structure faiblement anguleuse - couleur brun clair Traits d'oxydation très faiblement marqués Type GEPPA : ND

Sondage 12	REDOXISOL
 Photo 20250620_104411_S12	Horizon 0-25cm Texture sableuse - structure grumeleuse - couleur brun gris Absence de traits rédoxiques Horizon 25-50cm Texture sableuse - sans structure apparente - couleur brun Traits rédoxiques très faiblement marqués Horizon 50-80cm Texture sablo-limoneuse - sans structure apparente - couleur brun orangé Traits rédoxiques marqués Horizon 80-120cm Texture sablo-limoneuse - structure compacte - couleur brun gris orange Traits rédoxiques marqués Type GEPPA : IIIb

Tous les sondages réalisés au droit des parcelles étudiées révèlent la présence de sols fortement influencés par la présence de la nappe alluviale.

Les sols en place sont profonds et se développent dans un matériau sableux ou limoneux plus au moins propice à l'engorgement mais la plupart des profils étudiés sont indicateurs de la présence d'une nappe alluviale une grande partie de l'année. Cependant le temps de séjour de la nappe et sa remontée semblent suffisamment limités pour que tous les profils ne soient pas considérés comme suffisamment caractéristiques. Ainsi les sols situés sur la partie nord du site sont essentiellement sableux et perméables et ne présentent que rarement des traits rédoxiques à faible profondeur. Alors que les sols situés en partie sud, et en particulier à l'est de l'ancienne voie ferrée sont beaucoup plus hydromorphes et permettent même le développement d'un horizon réduit à partir de 70/80 cm de profondeur, ce qui prouve la stagnation de la nappe tout au long de l'année à cette profondeur. Ce niveau semble assez bien correspondre à celui du niveau de l'eau observé dans les étangs voisins.

Les sols qui présentent des traits rédoxiques sont rattachés aux classes basses (IV) de la référence GEPPA (Tableau 13).

Il faut noter en complément que la partie nord du site est massivement remblayée par du ballast ferroviaire et ne peut donc être retenue comme zone humide. De même le secteur proche des étangs occupés par des grands arbres a lui aussi été remblayé et ne peut donc plus non plus être considéré comme typique des zones humides.

Tableau 13 - Traits d'hydromorphie dans les sols et classification GEPPA 1981

Profondeur/sondage	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12
Type GEPPA	ND	ND	IIIb	IVg	ND	IIIb	IVc	IVd	IVd	IVd	ND	IIIb
0 – 25 cm												
25 – 50 cm				(g)			(g)	g	(g)	g		(g)
50 – 80 cm*			g	g		g	(g)	g	(g)	g		g
80 – 120 cm			g	G		g	(g)	G	G	G		g
ZH	N	N	N	O	N	N	N	O	O	O	N	N

* profondeur non prise en compte dans l'arrêté,

(g) horizon rédoxique peu marqué, g horizon rédoxique marqué, G horizon réductique

N non caractéristique de zone humide, O caractéristique, C complément d'étude nécessaire

Pour rappel, seuls les sols appartenant à la classe IVd et supérieures de la classification du GEPPA concernent les zones humides (Tableau 13). Plusieurs des sondages réalisés au niveau de l'emprise présentent les caractéristiques recherchées. Au titre de la caractérisation des zones humides par le critère pédologique, les emprises concernées sont donc des zones humides. La cartographie des zones humides fait ainsi apparaître une surface de 1,47 ha de zones humides (Figure 27).

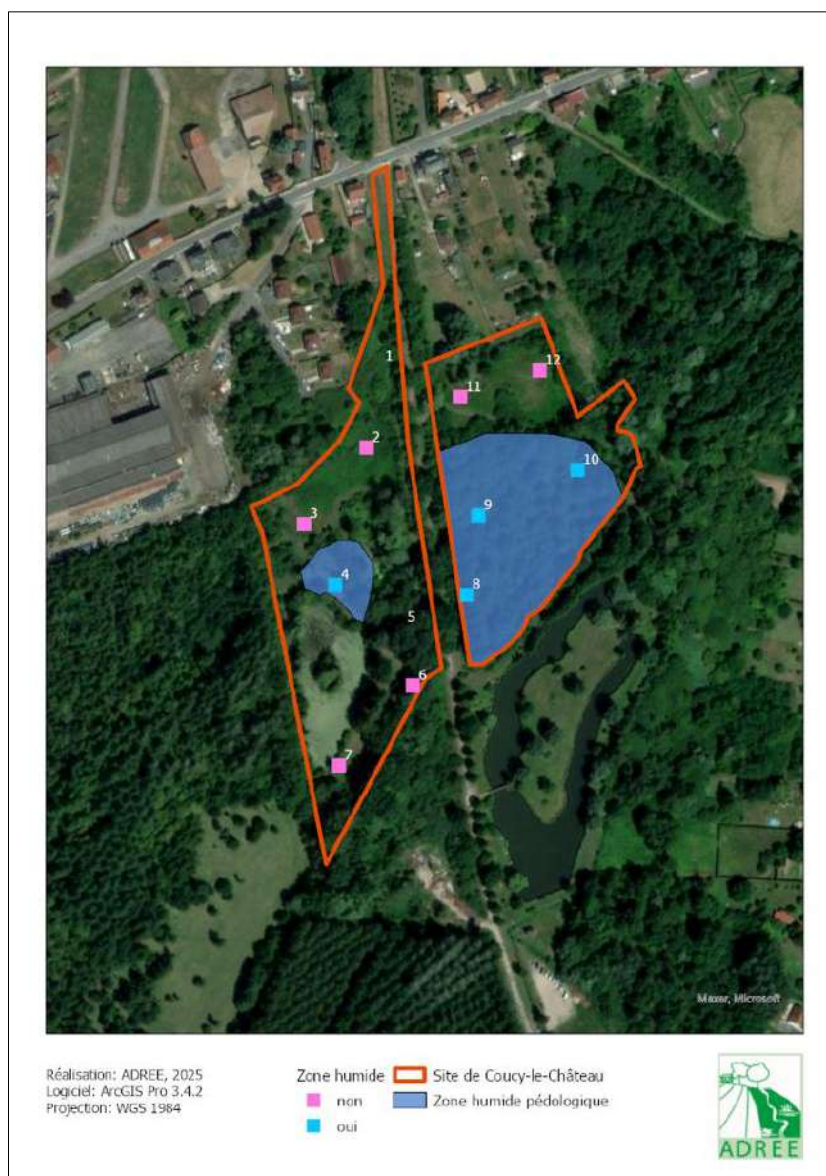


Figure 27 Localisation des zones humides selon le critère pédologique

Synthèse des deux critères de délimitation des zones humides

Le croisement des prospections pédologiques et phytosociologiques aboutit à la Figure 28.

Ainsi, au regard de l'arrêté de délimitation des zones humides du 24 juin 2008 et de la circulaire d'application du 18 janvier 2010, la zone d'étude présente une zone humide d'une surface totale de 2,69 ha.

Elle correspond essentiellement au boisement présent sur la partie est du site et aux abords des deux plans d'eau.

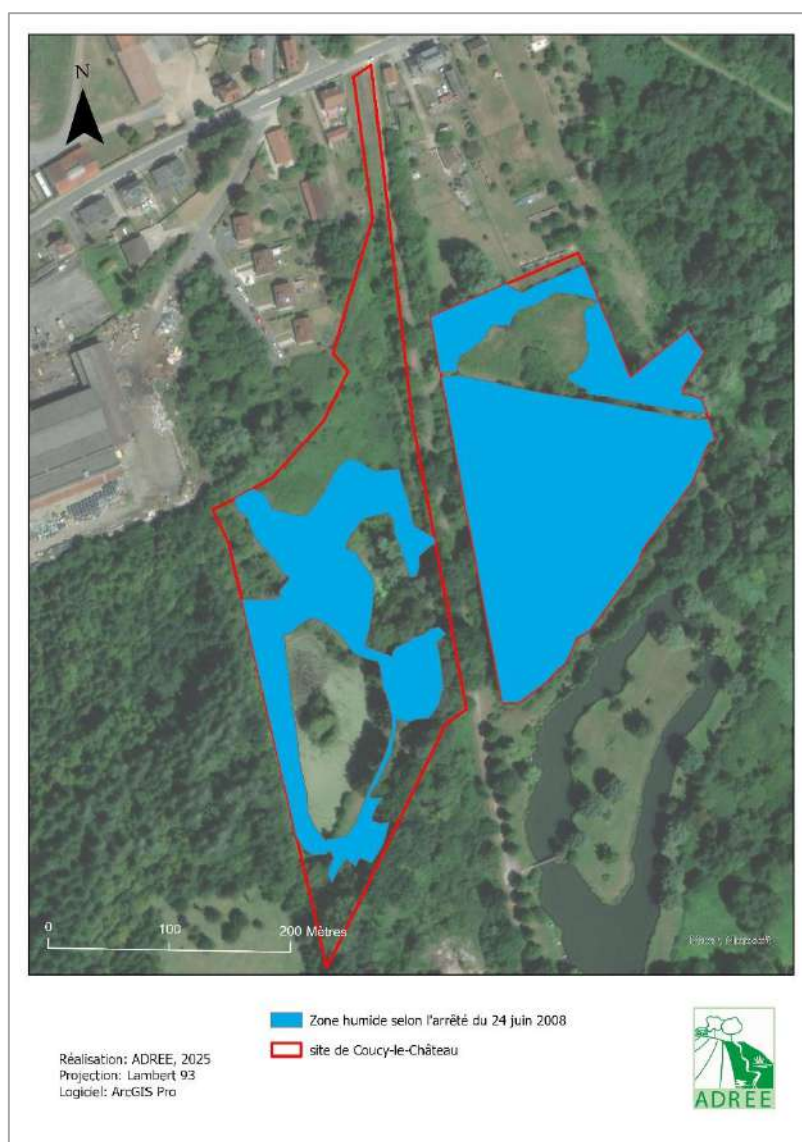


Figure 28 - Localisation de la zone humide au regard de l'arrêté du 24 juin 2008

Conclusion

Le diagnostic écologique complet du site est encore en cours de réalisation. Les données sont ainsi partielles à ce jour pour plusieurs groupes taxonomiques majeurs, notamment les chiroptères et certaines prospections sont incomplètes. Les premiers résultats présentés dans ce document devront donc être complétés par les dernières sessions de terrain qui restent à réaliser.

Cependant, certains enjeux environnementaux semblent se dégager du site étudié. Du point de vue floristique et phytosociologique, le site présente une belle diversité d'habitats et la patrimonialité se concentre sur les boisements humides et les végétations d'ourlets et de lisière. Aucune espèce floristique protégée n'a été noté à ce jour (sous réserve d'un deuxième passage).

Au niveau faunistique, l'avifaune se caractérise par la présence de cortèges de passereaux ordinaires présentant un niveau de patrimonialité restreint. Seul le Martin pêcheur est une espèce strictement liée aux milieux aquatiques, les autres espèces patrimoniales, telles que la Fauvette des jardins ou le Coucou gris sont des espèces ubiquistes affectionnant les parcs et jardins et peu perturbées par les activités humaines. Les autres groupes faunistiques présentent essentiellement des espèces à faible enjeux même si la diversité du milieu offre une complémentarité des habitats intéressante. Ainsi les plans d'eau et annexes hydrauliques abritent une richesse spécifique d'amphibiens et d'odonates importante. Les friches de l'entrée du site permettent au Lézard des murailles et à la couleuvre helvétique de trouver sur le site des espaces de chasse.

Ces caractéristiques écologiques devront être prise en compte lors de l'aménagement du domaine afin de permettre à ces habitats et espèces de continuer de pouvoir utiliser le site.

Bibliographie

ADAM Y., BERANGER C., DELZONS O., FROCHOT B., GOURVIL J., LECOMTE P., PARISOT-LAPRUN M., 2015 - Guide des méthodes de diagnostic écologique des milieux naturels - Application aux sites de carrière, 390 p.

CATTEAU E., BUCHET J., CAMART Ch., COULOMBEL R. et al., 2021 – Végétation du nord de la France, Guide de détermination. Conservatoire Botanique National de Bailleul, Edition Biotope. 400 p.

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL, 2023 - Liste des végétations du nord de la France citées dans les Hauts-de-France (02, 59, 60, 62, 80) et en Normandie orientale (27, 76) avec évaluation patrimoniale et correspondances vers les typologies EUNIS et Cahiers d'habitats. Référentiel syntaxonomique et référentiel des statuts des végétations de DIGITALE. Version 2. DIGITALE. Bailleul (date d'extraction : 01/09/2023).

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL, 2023 - Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) citées dans les Hauts-de-France (02, 59, 60, 62, 80) et en Normandie orientale (27, 76). Référentiel taxonomique et référentiel des statuts. Version 3.3. DIGITAL. Bailleul : digitale.cbnbl.org., 1994-2023 (date d'extraction : 30/06/2023).

FRANCOIS R., PREY T., HAUGUEL J.-C., CATTEAU E. et al., 2012 – Guide des végétations des zones humides de Picardie. Centre régional de Phytosociologie agréé Conservatoire Botanique National de Bailleul. 656 p.

Gourdain P., Poncet L., Haffner P., Siblet J.-P., Olivereau F. et Hesse S., 2011. Cartographie Nationale des Enjeux Territorialisés de Biodiversité remarquable (CARNET B) - Inventaires de la biodiversité remarquable (volet 1. Faune) sur deux régions pilotes : La Lorraine et la région Centre. V.1.0. 213 p.

SAVAUX M., LECUYER S., CANIVE J., DEVYS T., GREGOIRE F. – 2017 – Réserve Naturelle Nationale du Marais de Vesles-et-Caumont, Plan de gestion 2018-2022. Tome 1 : Etat des lieux des éléments déterminants pour la gestion de la Réserve Naturelle. 133 p

Société Herpétologique de France. 2010. Protocole de suivi des populations d'amphibiens. Estimer et comprendre les évolutions de l'état de la batrachofaune française. 8 p. <http://lashf.fr/Dossiers/2010/mars/Protocolesuivi-des-amphibiens-2010.pdf>

UNPG (2025), Guide des méthodes de diagnostic écologique des milieux naturels - Application aux carrières

ANNEXES

Annexe - 1 - Liste des espèces végétales contactées (CBNBI, 2024)

Nom complet	Nom français	Indigénat	Rareté	Tendance	Menace
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore	I?;Z	CC	S	LC
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille	I	CC	S	LC
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère	I	CC	S	LC
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753	Plantain-d'eau commun	I	C	S	LC
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	I	CC	S	LC
<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique sauvage (s.l.)	I	CC	S	LC
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	S	LC
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm., 1814	Cerfeuil des bois (s.l.)	I	CC	S	LC
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane	I	C	P?	LC
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	S	LC
<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tacheté	I	CC	S	LC
<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth, 1799	Fougère femelle	I	C	S	LC
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace	I	CC	S	LC
<i>Berula erecta</i> (Huds.) Coville, 1893	Petite berle	I	AC	P?	LC
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux	I	CC	S	LC
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois	I	CC	S	LC
<i>Bryonia cretica</i> subsp. <i>dioica</i> (Jacq.) Tutin, 1968	Bryone dioïque ; Bryone	I	CC	P?	LC
<i>Calamagrostis epigejos</i> (L.) Roth, 1788	Calamagrostide commune (s.l.)	I	C	P	LC
<i>Callitriche stagnalis</i> Scop., 1772	Callitriche des étangs	I	AC	P?	LC
<i>Campanula rotundifolia</i> L., 1753	Campanule à feuilles rondes (s.l.)	I	AC	S	LC
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh., 1789	Laîche des marais	I	C	S	LC
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laîche hérissée ; Laîche velue	I	C	S	LC
<i>Carex paniculata</i> L., 1755	Laîche paniculée (s.l.)	I	AC	P	LC
<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	Laîche pendante	I	C	P	LC
<i>Carex riparia</i> Curtis, 1783	Laîche des rives	I	C	S	LC
<i>Carex sylvatica</i> Huds., 1762	Laîche des forêts (s.l.)	I	CC	S	LC
<i>Carex vulpina</i> L., 1753	Laîche des renards	I	R	S	LC
<i>Chara</i> sp.					
<i>Circaea lutetiana</i> L., 1753	Circée de Paris	I	CC	S	LC
<i>Cirsium</i> Mill., 1754	Cirse (G)		P		
<i>Cirsium oleraceum</i> (L.) Scop., 1769	Cirse maraîcher	I	C	S	LC
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des marais	I	C	S	LC
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun (s.l.)	I	CC	S	LC
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies	I	CC	S	LC
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liseron des haies	I	CC	S	LC
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin (s.l.)	I	CC	S	LC
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier commun	I	CC	S	LC

Nom complet	Nom français	Indigénat	Rareté	Tendance	Menace
Crataegus monogyna Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	CC	S	LC
Dactylis glomerata L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	S	LC
Dioscorea communis (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Tamier commun	I	AC	S	LC
Dipsacus fullonum L., 1753	Cardère sauvage	I	CC	S	LC
Dryopteris filix-mas (L.) Schott, 1834	Fougère mâle	I	CC	S	LC
Epilobium hirsutum L., 1753	Épilobe hérissé	I	CC	S	LC
Equisetum telmateia Ehrh., 1783	Grande prêles ; Prêles géante	I	AC	S	LC
Euonymus europaeus L., 1753	Fusain d'Europe	I	CC	S	LC
Festuca gr. ovina	Fétuque ovine (groupe)	I	C		
Filipendula ulmaria (L.) Maxim., 1879	Reine-des-prés	I	C	S	LC
Fraxinus excelsior L., 1753	Frêne commun	I	CC	S	LC
Galeopsis tetrahit L., 1753	Galéopsis tétrahit	I	CC	S	LC
Galium aparine L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	S	LC
Geranium dissectum L., 1755	Géranium découpé	I	CC	S	LC
Geranium molle L., 1753	Géranium mou	I	CC	S	LC
Geranium robertianum L., 1753	Géranium herbe-à-Robert	I	CC	S	LC
Geum urbanum L., 1753	Benoîte commune	I	CC	S	LC
Glechoma hederacea L., 1753	Lierre terrestre	I	CC	S	LC
Hedera helix L., 1753	Lierre grimpant	I	CC	S	LC
Heracleum sphondylium L., 1753	Berce commune (s.l.)	I	CC	S	LC
Holcus lanatus L., 1753	Houlque laineuse (s.l.)	I	CC	S	LC
Humulus lupulus L., 1753	Houblon grimpant	I	CC	S	LC
Hypericum L., 1753	Millepertuis (G)		P		
Hypericum perforatum L., 1753	Millepertuis perforé	I	CC	S	LC
Hypericum tetrapterum Fr., 1823	Millepertuis à quatre ailes	I	C	S	LC
Iris pseudacorus L., 1753	Iris jaune	I	CC	S	LC
Juglans regia L., 1753	Noyer commun	Z;C	C	P?	NAa
Juncus effusus L., 1753	Jonc épars	I	CC	S	LC
Juncus inflexus L., 1753	Jonc glauque	I	CC	S	LC
Lapsana communis L., 1753	Lampsane commune (s.l.)	I	CC	S	LC
Lathyrus pratensis L., 1753	Gesse des prés	I	CC	S	LC
Lemna minor L., 1753	Petite lentille d'eau	I	C	S	LC
Lemna trisulca L., 1753	Lentille d'eau à trois lobes	I	AC	S	LC
Linaria vulgaris Mill., 1768	Linaire commune	I	CC	S	LC
Lolium perenne L., 1753	Ray-grass anglais	I	CC	S	LC
Lotus corniculatus L., 1753	Lotier corniculé (s.l.)	I	CC	S	LC
Lotus pedunculatus Cav., 1793	Lotier des fanges	I	C	S	LC
Lychnis flos-cuculi L., 1753	Silène fleur-de-coucou	I	AC	S	LC
Lycopus europaeus L., 1753	Lycople d'Europe	I	C	S	LC
Lysimachia nummularia L., 1753	Lysimaque nummulaire	I	CC	S	LC
Lythrum salicaria L., 1753	Salicaire commune	I	C	S	LC

Nom complet	Nom français	Indigénat	Rareté	Tendance	Menace
<i>Malus gr. sylvestris</i>	Pommier sauvage (groupe)	I;C	PC?		
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes (s.l.)	I	PC?	S	LC
<i>Najas marina</i> L., 1753	Grande naïade (s.l.)	I	AR	P	LC
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun (s.l.)	I	CC	S	LC
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé (s.l.)	I;Z	CC	S	LC
<i>Phalaris arundinacea</i> L., 1753	Alpiste faux-roseau (s.l.)	I	CC	S	LC
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Roseau commun ; Phragmite	I	C	S	LC
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride fausse-épervière (s.l.)	I	CC	S	LC
<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	Pin noir (s.l.)	C	AR?	?	NAa
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	S	LC
<i>Platycladus</i> Spach, 1841	Thuya (G)		#		
<i>Poa pratensis</i> L., 1753	Pâturin des prés (s.l.)	I	CC	S	LC
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun (s.l.)	I	CC	S	LC
<i>Populus</i> L., 1753	Peuplier (G)		P		
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier tremble ; Tremble	I	C	S	LC
<i>Potamogeton crispus</i> L., 1753	Potamot crépu	I	PC	S	LC
<i>Potamogeton natans</i> L., 1753	Potamot nageant	I	PC	S	LC
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rausch., 1797	Potentille tormentille	I	AC	S	LC
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante	I	CC	S	LC
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier (s.l.)	I	CC	S	LC
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunellier ; Épine noire	I	CC	S	LC
<i>Pseudotsuga</i> Carrière, 1867	Pseudotsuga (G)		#		
<i>Quercus petraea</i> (Matt.) Liebl., 1784	Chêne sessile (s.l.)	I	AC	S	LC
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé	I	CC	S	LC
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante	I	CC	S	LC
<i>Ribes rubrum</i> L., 1753	Groseillier rouge	I;C	CC	S	LC
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia	Z;C	C	S	NAa
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens	I	C	S	LC
<i>Rubus</i> L., 1753	Ronce (G)		P		
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Patience crépue	I	CC	S	LC
<i>Salix alba</i> L., 1753	Saule blanc	I	CC	S	LC
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault	I	CC	S	LC
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	I	CC	S	LC
<i>Salix viminalis</i> L., 1753	Saule des vanniers ; Osier blanc	I	AC	S	LC
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	I	CC	S	LC
<i>Schedonorus giganteus</i> (L.) Holub, 1998	Fétuque géante	I	C	S	LC
<i>Schedonorus pratensis</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Fétuque des prés (s.l.)	I	AC	S	LC
<i>Scutellaria galericulata</i> L., 1753	Scutellaire casquée	I	AC	S	LC
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Silène à larges feuilles	I	CC	S	LC
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé (s.l.)	I	C	S	LC
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Morelle douce-amère	I	CC	S	LC

Nom complet	Nom français	Indigénat	Rareté	Tendance	Menace
Sonchus palustris L., 1753	Laiteron des marais	I	PC	P	LC
Stachys sylvatica L., 1753	Épiaire des forêts	I	CC	S	LC
Symphytum officinale L., 1753	Consoude officinale (s.l.)	I	CC	S	LC
Symphyotrichum lanceolatum (Willd.) G.L.Nesom, 1995	Aster lancéolé	Z ;S	PC	P	NAa
Tanacetum vulgare L., 1753	Tanaisie commune	I	CC	S	LC
Trifolium dubium Sibth., 1794	Trèfle douteux	I	CC	S	LC
Trifolium pratense L., 1753	Trèfle des prés	I	CC	S	LC
Trifolium repens L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	S	LC
Urtica dioica L., 1753	Grande ortie (s.l.)	I	CC	S	LC
Valeriana officinalis L., 1753	Valériane officinale (s.l.)	I	C	S	LC
Veronica persica Poir., 1808	Véronique de Perse	Z	CC	S	NAa
Viburnum opulus L., 1753	Viorne obier	I	CC	S	LC
Viscum album L., 1753	Gui (s.l.)	I	C	S	LC
x Pseudosasa Makino ex Nakai, 1925	Bambou (G)		#		

Rareté : RR Très rare, R Rare, AR Assez rare, PC Peu commun, AC Assez commun, C Commun, CC Très commune, NA Non applicable.

Menace : EN En danger, VU Vulnérable, NT Presque menacé, LC Préoccupation mineure, DD Insuffisamment documenté. Tendance : R Régression, S Stable, P Progression

Annexe 2 – Liste de l’ensemble des oiseaux contactés sur le site.

Nom commun	Nom scientifique	directive Oiseaux	Protection nationale	Liste rouge nationale nicheurs	Liste rouge Hauts de France	Rareté Picardie	Espèces déterminantes ZNIEFF Picardie
Bouscarle de Cetti	Cettia cetti		Article 3		LC	PC	oui
Verdier d'Europe	Chloris chloris		Article 3	NA	NT	TC	oui
Accenteur mouchet	Prunella modularis		Article 3		LC	TC	
Buse variable	Buteo buteo		Article 3	NA	LC	C	
Pic épeiche	Dendrocopos major		Article 3		LC	TC	
Pinson des arbres	Fringilla coelebs		Article 3	NA	LC	TC	
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita		Article 3	NA	LC	TC	
Roitelet à triple bandeau	Regulus ignicapilla		Article 3	NA	LC	AC	
Rougegorge familier	Erithacus rubecula		Article 3	NA	LC	TC	
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes		Article 3		LC	TC	

Geai des chênes	Garrulus glandarius			LC	C	
Merle noir	Turdus merula		NA	LC	TC	
Pigeon biset	Columba livia			LC		
Pigeon ramier	Columba palumbus		NA	LC	TC	
Bergeronnett e des ruisseaux	Motacilla cinerea	Article 3	LC	NT	PC	
Coucou gris	Cuculus canorus	Article 3	LC	VU	TC	
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla	Article 3	LC	LC	TC	
Fauvette des jardins	Sylvia borin	Article 3	NT	VU	TC	
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla	Article 3	LC	LC	C	
Héron cendré	Ardea cinerea	Article 3	LC	LC	PC	
Loriot d'Europe	Oriolus oriolus	Article 3	LC	LC	AC	
Martin- pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	Annexe I	Article 3	VU	VU	AC oui
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus	Article 3	LC	LC	TC	
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus	Article 3	LC	LC	TC	
Mésange charbonnière	Parus major	Article 3	LC	LC	TC	
Pic vert	Picus viridis	Article 3	LC	LC	C	
Pinson du nord	Fringilla montifringilla	Article 3				
Pouillot fitis	Phylloscopus trochilus	Article 3	NT	NT		oui
Rossignol philomèle	Luscinia megarhynchos	Article 3	LC	NT	TC	
Rousserolle verderolle	Acrocephalus palustris	Article 3	LC	LC	AC	
Sittelle torchepot	Sitta europaea	Article 3	LC	LC	C	
Canard colvert	Anas platyrhynchos		LC	LC	AC	
Corneille noire	Corvus corone		LC	LC	TC	
Faisan de Colchide	Phasianus colchicus		LC	LC	C	
Gallinule poule-d'eau	Gallinula chloropus		LC	LC	C	

Grive musicienne	Turdus philomelos	LC	LC	TC
Pie bavarde	Pica pica	LC	LC	C
Tourterelle turque	Streptopelia decaocto	LC	LC	TC

Rareté : RR Très rare, R Rare, AR Assez rare, PC Peu commun, AC Assez commun, C Commun, CC Très commune, NA Non applicable.

Menace : EN En danger, VU Vulnérable, NT Presque menacé, LC Préoccupation mineure, DD Insuffisamment documenté. Tendance : R Régression, S Stable, P Progression



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
de l'Aisne**

Dossier suivi par : SUCALA Cristina

Objet : Plat'AU - PERMIS D'AMENAGER

Numéro : PA 002217 25 B0001 U0201

Adresse du projet : Rue du Montoir 02380 COUCY-LE-
CHATEAU-AUFFRIQUE

Déposé en mairie le : 05/05/2025

Reçu au service le : 06/05/2025

Nature des travaux: 08133 Création de camping

Demandeur :

SAS EPHELE COUCY SAS représenté(e)
par Madame TRAUTMANN Hélène

Route de Moyembrie

Lieu-dit Domaine de Moyembrie

02380 Coucy-le-Château-Auffrique

L'immeuble concerné par ce projet est situé en abords du ou des monuments historiques listé(s) en annexe. Les articles L.621-30, L.621-32 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, est de nature à porter atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du ou des monuments historiques ou des abords. Il peut cependant y être remédié. **L'Architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

(1)

Afin de garantir une parfaite insertion dans l'environnement paysager naturel et architectural des abords du Château de Coucy, les prescriptions suivantes sont à respecter :

Les menuiseries seront en bois peint.

Le bardage sera en bois naturel.

Les arbres existants seront conservés. Les constructions seront dissimulés par des arbres de haute tige.

En effet, par la nature du projet, qui s'insère dans un terrain à prédominance naturelle, le volet paysager, ayant une importance particulière, aurait besoin d'être étudié plus en profondeur. Il sera présenté pour validation à l'Architecte des bâtiments de France lors du PRO et en amont des travaux.

Les éléments suivants seront à préciser et à transmettre à l'Architecte des bâtiments de France pour validation :
Etude phytosanitaire justifiant les choix de coupe d'arbres.

Plan paysager identifiant l'ensemble des espèces existantes et proposées.

Le plan paysager devra étudier l'insertion dans le paysage plus large du futur site classé des Abords de Coucy. Il est fortement conseillé de prendre attache avec le CAUE 02 pour le volet paysager et pour la prise en compte du futur Site Classé si cela n'a pas déjà été fait.

Fait à Laon



Signé électroniquement
par Cristina SUCALA
Le 03/07/2025 à 14:57

L'Architecte des Bâtiments de France
Madame Cristina SUCALA

Copie est adressée au demandeur afin de l'informer qu'il ne pourra pas se prévaloir d'un permis tacite à l'issue du délai d'instruction en application de l'article R.424-4 du code de l'urbanisme.

En cas de désaccord avec l'Architecte des Bâtiments de France, l'autorité compétente peut saisir, dans un délai de sept jours à compter de la réception du présent acte, le préfet de région (Direction régionale des Affaires culturelles des Hauts-de-France - 1-3 rue du Lombard CS 80016 - 59041 Lille Cedex) par lettre recommandée avec accusé de réception.

ANNEXE :

Périmètre de 500m du Château de Coucy (ruines) situé à 02217|Coucy-le-Château-Auffrique.

Périmètre de 500m de l'Emplacement de la pièce allemande situé à 02217|Coucy-le-Château-Auffrique ;
02318|Folembay ; 02786|Verneuil-sous-Coucy.

Maître d'œuvre

Atelier KM0 – Camille PIRAN
11 rue de la forêt - 67240 GRIES

Maître d'Ouvrage

EPHELE COUCY SAS
Domaine de Moyembrie, Route de Moyembrie - 02380 COUCY-LE-CHATEAU-AUFFRIQUE

Domaine touristique de 27 Ecolodges
Rue du Montoir – 02380 COUCY-LE-CHATEAU-AUFFRIQUE

MESURES ERC

Suite à plusieurs échanges avec le bureau d'étude environnemental en charge du dossier et à la réception des éléments de composition du site, la conception du projet a été revue notamment dans l'**implantation** des lodges et des chemins d'accès afin de réduire l'impact d'imperméabilisation de zones humides (voir plans de masse joints au dossier).

Objectifs d'aménagement :

1. Préserver les habitats aquatiques favorables aux espèces végétales, aux oiseaux d'eau, amphibiens et libellules.
2. Maintenir la mosaïque paysagère en place pour favoriser la permanence des passereaux qui ont besoin de milieux complémentaires.

Séquence d'aménagement :

I. LES MESURES D'EVITEMENT

E1. Evitement "amont"

E1.1.a. Evitement des populations connues d'espèces protégées ou à fort enjeux et/ou de leurs habitats.

- Implantation des lodges dans les "**creux**", afin d'éviter toute coupe d'arbres, et plus précisément ceux situés **autour de l'étang** qui sont des lieux d'habitats pour les espèces identifiées sur site.
- Nombre de lodges **limité** afin de préserver les espaces entre lodges et ainsi certains corridors existants ou d'autres qui pourront se créer par la suite.
- Absence de **clôtures en périphérie** du site afin de garder le lien avec les milieux naturels voisins.
- **Zones d'implantation limitées** pour laisser des zones résilientes, libres de toute intervention humaine.
- **Zone de parking** localisée en amont du site afin de conserver un espace libre de toute emprise véhicules, dédié uniquement au piéton et la ballade (ce qui est déjà le cas avec la voie verte située à proximité).
- **Zone de protection paysagère** (voir repérage sur plan de masse joint).

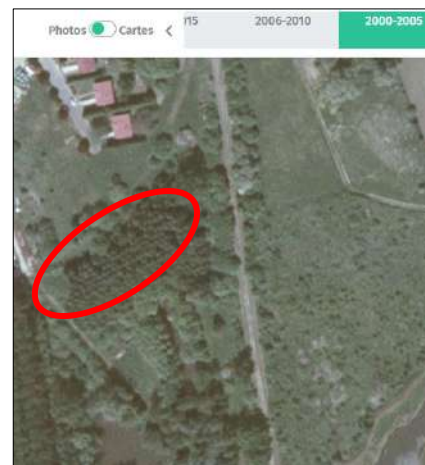


VUE 7



Vue aérienne actuelle

Il s'agit d'une zone de friche présentant une végétation rase et dans laquelle deux espèces ont été observées (la couleuvre helvétique et le lézard des murailles, dont l'habitat est observable sur l'emprise d'anciennes voies ferrées, ici la voie verte). Il semblerait que la réouverture du milieu il y a quelques années (coupe d'une communauté de plantations artificielles – voir vue aérienne de 2000-2005) ait permis la colonisation du milieu par ces espèces. Il apparaît donc opportun de conserver ce lieu en proposant des compléments tels que des espèces arbustives autochtones. Ce sont des jardins secs composés de résidus de ballast et de la présence naturelle du sable. Cette zone sera libre de toute construction dans le cadre du projet.



E1.1c Redéfinition des caractéristiques du projet en termes d'emplacement.

- Réduction de la surface d'imperméabilisation en **zone humide (ZH)** : suite aux données reçues par le bureau d'étude ADREE, nous avons pu calculer la surface d'impact du projet sur cette zone. Après optimisation des chemins, réduction des surfaces de terrasse et modification du positionnement des lodges et bâtiments de service, nous avons réduit l'**impact** de 1925 m² à 870 m². D'autre part, conformément à la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement concernant le rejet d'eaux pluviales sur le sol, un dossier Loi sur l'eau sera réalisé prochainement afin de répondre aux **orientations du SDAGE**.

- **Evitement géographique** zone Est : les lodges famille ont été décalés afin de sortir complètement de la ZH (Zone Humide) relevée (voir plan de masse V2). Les lodges couple, situés dans la partie boisée, ont quant à eux été relocalisés au droit du chemin piéton existant situé en zone « sèche ». Cette implantation perpendiculaire apportera une souplesse de positionnement des lodges dans les zones de creux avérés où seul un élagage est nécessaire, évitant ainsi la coupe de grands arbres. Certaines zones étant déjà clairement définies par des herbes hautes ou des buissons (voir photo VUE 8 ci-dessous et simulation). La percée prévue dans l'espace boisé était située en zone humide et a donc été supprimée.



VUE
8

MISE EN SITUATION

En ce qui concerne l'espace boisé actuellement présent, il n'apparaît pas sur la carte aérienne des années 2000. La percée prévue dans le projet initial sera tout de même supprimée en raison de la présence de zone humide. La nouvelle implantation permettant de laisser cet espace en zone naturelle non impactée par le projet.



Evitement géographique zone Ouest : décalage de certains lodges pour éviter la zone humide relevée (voir plan de masse V2). L'enjeu principal pour cette zone a été de cibler l'emprise des cheminements principalement liés à la défense incendie. Plusieurs échanges avec les services du SDIS ont permis d'optimiser les tracés afin de diminuer les impacts liés. La **zone de pompage** dans l'étang a ainsi été **déplacée** afin de sortir de la zone humide (ZH) relevée entre l'étang et la frayère et la voie d'accès pour la défense de cette zone a elle aussi été déplacée de quelques mètres pour sortir de la ZH. Cette voie pourra s'accompagner d'une noue latérale permettant la diversification de l'habitat et la création d'un lien aquatique entre le haut du site et l'étang pour les déplacements de la couleuvre helvétique. Cet élément sera également réfléchi en lien avec la gestion des eaux pluviales (dans le cadre du dossier Loi sur l'eau).

La zone d'implantation prévue entre l'étang et la frayère est une zone humide pour laquelle nous ne pouvons déplacer qu'un seul lodge afin de le « sortir » de la ZH. Il s'agit néanmoins d'un secteur de discontinuité écologique induite par des murs en agglomérés. L'appropriation de ce lieu va permettre de recréer en lien en retirant et recyclant des éléments n'ayant plus leur place dans ce milieu.



VUE 3 : l'île végétale qui, actuellement accessible à l'homme par un pont, sera complètement **libérée de toute empreinte humaine** par la condamnation de l'accès au point. Ce dernier sera laissé en l'état afin de ne pas perturber les espèces vivant à proximité.

E2. Evitement géographique

1. Phase travaux

E2.1.a Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables.

Les espèces qui ont été repérées dans le diagnostic Faune Flore et qui présentent une sensibilité particulière vis-à-vis d'éventuels travaux réalisés à proximité de leurs habitats bénéficieront d'un dispositif de protection mis en place avec le bureau d'étude en charge de l'analyse ; dispositif visible d'interdiction d'accès au personnel de chantier via des panneaux, clôtures, cordes avec nœuds de "rubalise" ou tout autre moyen préconisé par l'écologue.

E2.1.b Limitation/positionnement adapté des emprises des travaux.

Les travaux seront réalisés selon la même réflexion que la conception globale du site, à savoir par zones d'implantation afin de préserver les populations d'espèces vivant sur site. Pour cela, un périmètre sera clairement défini avec des pistes chantier dédiées des plateformes techniques pour le stockage du matériel. Cette zone sera localisée sur la future emprise parking se trouvant à l'entrée du site. Seule la machine dédiée aux travaux sera

envoyée à l'endroit voulu. Les réseaux ont été localisés au droit des cheminements afin d'optimiser les travaux et les besoins en matériau.

Sur la partie Est du site, les accès travaux se feront tous par le chemin existant (sa largeur ne faisant que 3 m, ce sens unique permettra un ralentissement des circulations), les lodges couple étant situés le long de cette voie. Pour la partie lodges famille, l'implantation se situe en zone sèche dans une prairie fleurie : il n'y aurait à ce jour pas d'espèces à enjeux à protéger dans ce secteur. Il y a par contre le solidage (à confirmer lors de la floraison), espèce exotique envahissante. Pour la partie Ouest du site, les implantations se faisant de part et d'autre de l'étang, les accès travaux pourront être maîtrisés et ne pas impacter sur les espèces vivant autour de l'étang.

2. Phase exploitation / fonctionnement



E2.2.a Balisage préventif divers ou mise en défens ou dispositif de protection d'une station d'espèce patrimoniale, d'un habitat d'une espèce patrimoniale, d'habitats d'espèces ou d'arbres remarquables.

Les sites Bleu minuit ont pour objectif de s'intégrer dans un paysage naturel existant, l'objectif étant de proposer une reconnexion à la nature à travers une sensibilisation sur sa fragilité. La qualité des lodges visée est recherchée pour valoriser la qualité paysagère des sites sur lesquels l'expérience est proposée. Dans cette démarche, Bleu Minuit a réalisé les démarches afin d'obtenir le label Clef Verte et plusieurs actions ont été réalisées avec des panneaux ou encore un hôtel à insectes.

E2.2.e Limitation (/adaptation) des emprises du projet.

Les zones pédestres créent sur le site vont permettre de limiter les passages de la clientèle à un seul tracé. Les implantations par zones permettront des accès ciblés pour les services de nettoyage avec un stationnement du vélo cargo en bout de piste et un accès piéton pour la fin. Aucun tracé n'a été réalisé autour de l'étang afin d'exclure toute activité humaine dans cette zone plus sensible. Pour la partie Est du site, l'ensemble des accès se fera par le chemin existant ; la position des lodges en bordure permettra une exploitation efficace et non invasive par rapport aux milieux naturels.

E3 – Évitement technique

1. Phase travaux

E.3.1.a Absence de rejet dans le milieu naturel (air, eau, sol, sous-sol).

Le projet se veut optimal dans sa phase travaux car l'ensemble des constructions sera **réalisé en atelier** puis livré sur site par camions/grue sur une seule journée par lot de 5. Le système de Technopieux (pieux vissés dans le sol) permet quant à lui de limiter le bruit et le temps de mise en œuvre par rapport à un système traditionnel de fondation.

Les travaux de VRD ont été optimisés en se limitant à une tranchée principale dans laquelle passeront tous les réseaux et selon des dimensions les plus optimales possible (environ 60 cm de large par 110 cm de profond). La terre retirée sera relocalisée sur site pour combler la pente nécessaire au parking P2 (celui de 4 places). Elle pourra également faire d'une étude pour la mise en place d'une butte paysagère pour la biodiversité afin de tendre au maximum vers un chantier circulaire.

2. Phase exploitation / fonctionnement

E.3.2.a Absence totale d'utilisation de produits phytosanitaires et de tout produit polluant ou susceptible d'impacter négativement le milieu.

La politique de Bleu Minuit est tout à fait claire quant aux produits de consommation proposés aux clients ainsi que ceux permettant la gestion du domaine. Nous proposons des équipements de qualité, alignés avec nos valeurs, à travers une literie artisanale et du linge de lit et de toilette bio, du savon proposé dans des contenants rechargeables de la marque Senza, produit en France et portant le label Nature & Progrès - le plus exigeant en termes de charte environnementale- ; l'entretien ménager étant réalisé avec cette même philosophie (emploi de produits bio).

En ce qui concerne l'entretien des espaces extérieurs, nous faisons appel actuellement à des entreprises réalisant l'ensemble de l'entretien avec des appareils de coupe type débroussailleuse et sans aucun produit phytosanitaire.

E.3.2.b Redéfinition / Modifications / Adaptations des choix d'aménagement, des caractéristiques du projet.

L'efficacité énergétique recherchée dans le cadre de la conception des lodges est accompagnée de choix d'équipements électroniques et sanitaires visant une gestion raisonnée des consommations d'eau et électricité. Les consommables proposés aux clients sont fournis dans des récipients réutilisables, tout comme les savons de salle de bain (pas de monodose). Le tri est mis en place avec la présence de bacs différenciés et d'un compost installé sur le domaine. Les produits locaux sont toujours favorisés avec la mise en place de divers partenariats nécessaires au fonctionnement du domaine.

E4 – Évitement temporel

1. Phase travaux

E4.1.a Adaptation de la période des travaux sur l'année

Comme nous avons pu l'aborder précédemment, le système retenu dans le cadre de ce projet d'aménagement apparaît favorable en ce qui concerne la durée des travaux à réaliser sur site. Les différentes localisations du site avec les espèces associées présentent des degrés de sensibilité plus ou moins forts. Il est donc tout à fait possible d'orienter les travaux avec la prise en compte de la spécificité de chaque secteur. De plus, le type de travaux pourra être adapté en fonction de la date d'intervention : les plus contraignants au niveau sonore pourraient être réalisés dans une période moins sensible pour les espèces concernées.

Les travaux sur la partie la plus sensible (Ouest) seront organisés afin d'être réalisés sur un espace de temps le plus compact possible. La période liée à la temporalité du projet (pour une ouverture en juin 2026) se situerait sur les mois de janvier et février (avec un fauchage sur les zones concernées courant du mois de décembre). Les zones d'hibernation de certaines espèces pourront être ciblées et protégées afin de garantir leur protection pendant cette période. Les Technopieux pourraient ensuite être installés au mois de mars et les lodges posés en avril. Les travaux n'auront ainsi pas lieu pendant les périodes de reproduction (été).

E4.1.b Adaptation des horaires des travaux (en journalier).

Les horaires de travail des entreprises de VRD correspondent aux heures diurnes (8H-17H). Des horaires spécifiques selon la période pourront être intégrées au cahier des charges de l'entreprise.

2. Phase exploitation/fonctionnement

E4.2.a Adaptation des périodes d'exploitation / d'activité / d'entretien sur l'année.

Le domaine sera fermé au mois de janvier uniquement. Le reste de l'année est ouvert mais les locations en semaine restent mesurées. Nous ciblons un public à la recherche de calme et de quiétude (lodges couples uniquement sur la partie la plus sensible) avec une démarche de sensibilisation à la nature et à la fragilité de l'écosystème. L'entretien des espaces paysagers fera l'objet d'un cahier des charges précis quant à la gestion des écosystèmes en place.

E4.2.b Adaptation des horaires d'exploitation / d'activité / d'entretien (fonctionnement diurne, nocturne).

Le site ne présente pas d'activité spécifique dédiée à un fonctionnement nocturne. Les clients sont invités à rejoindre leurs lodges par un système d'éclairage adapté à l'écosystème (voir évitement technique).

II. LES MESURES DE REDUCTION

R2 – Réduction Technique

1. Phase travaux

R2.1.f Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Le solidage, espèce américaine, est une plante herbacée qui a été repérée sur la partie Est du site (lodges famille). Une gestion différenciée, spécifique à chaque secteur, permettra une approche douce pour les communautés végétales à préserver, avec une fauche tardive et un suivi plus strict pour les zones à « maîtriser ».

R2.1.g Dispositif limitant les impacts liés au passage des engins de chantier.

La typologie de travaux permet une approche raisonnée des engins nécessaires à leurs réalisations (plus légers, moins larges, etc). Un système de platelage d'accès pourra être mis en place sur la partie zones humides.

R2.1.n Récupération et transfert d'une partie du milieu naturel.

Les volumes de terre liés à la réalisation des tranchées du site sont compatibles avec sa surface globale pour permettre un stockage temporaire de terre superficielle, remise en place à l'issue des travaux.

Cette terre sera également réutilisée pour la gestion de la pente du parking P2 situé entre deux niveaux altimétriques. Un projet de butte pourra également faire l'objet d'une étude afin de rester dans une démarche de réemploi sur site. La récupération de la couche superficielle du sol (et du stock de graine présent) pourrait également permettre la valorisation de certaines zones plus pauvres.

2. Phase exploitation/fonctionnement

R2.2.a Action sur les conditions de circulation.

Une mobilité douce (piétons et vélos cargo pour le ménage) a été privilégiée sur l'ensemble du domaine afin de réduire considérablement les nuisances sonores et de préserver la qualité de l'air.

R2.2.b Dispositif de limitation des nuisances envers la faune

Eclairage nocturne orienté vers le bas, ciblé, de teinte jaune ambré, sur détecteur de mouvement.

R2.2.f Passage inférieur à faune

La réalisation d'une cunette est en cours d'étude au niveau de l'emprise du parking P2 afin de faciliter le passage de la couleuvre helvétique entre deux secteurs qui lui semblent favorables. Un entretien sera réalisé afin de s'assurer de son état.

R2.2.j Clôture spécifique (y compris échappatoire) et dispositif anti-pénétration dans les emprises.

Aucune clôture n'est à ce jour prévue dans le cadre du projet d'aménagement mais nous resterons à l'écoute du bureau d'études sur ce point s'il s'avère pertinent de mettre en place certains dispositifs pour protéger des espèces ciblées.

R2.2.n Optimisation de la gestion des matériaux.

Les besoins réellement nécessaires seront ciblés et toujours réfléchis dans un contexte d'économie circulaire afin de limiter les déchets et pollution liés au déplacement de ces derniers.

R2.2.o Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet

Un plan de gestion du domaine sera réalisé avec le bureau d'études afin de déterminer les bonnes pratiques en termes d'entretien et de préservation de l'écosystème en place : entretien des haies au lamier, fauchage tardif, jachères fleuries, etc. Un tableau de suivi pourra également être tenu.

R3 – Réduction temporelle

Phase travaux

R3.1.a Adaptation de la période des travaux sur l'année.

Comme expliqué dans la partie évitement, l'échelle et la typologie du projet permettent la suppression totale de plusieurs mois de chantier. Le porteur de projet devant respecter une ouverture estivale pour assurer la stabilité économique du domaine, l'intervention s'en trouve par défaut rapide et condensée. Fort d'une expérience de 3 autres domaines, cela lui permet de maîtriser le planning et la succession des corps de métier.

La mise en place de la séquence ERC dans le cadre du projet permettant d'éviter que le projet comporte des impacts écologiques résiduels après évitement et réduction, aucune mesure de compensation ne s'avère nécessaire.

III. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Des mesures d'accompagnement sont définies pour améliorer l'efficacité des mesures ERC.

C1.1.a. Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guildes.

Arbustes habitats des oiseaux communs. Cunette et noue pour la couleuvre helvétique.

C1.1.b. Aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiels pour la faune).

Gîtes à chiroptère pour favoriser la diversité biologique.